

**LA NOUVELLE-FRANCE**



SOMMA DE LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE — 1627

LA  
NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1908

TOME SEPTIÈME

DE LA COLLECTION



QUÉBEC

BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »,

2, rue Port-Dauphin



# LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

---

---

Tome VII

JANVIER 1908

No 1

---

---

## GLORIEUX ANNIVERSAIRES

---

A l'aurore de cette année de grâce, obéissant à la voix de notre foi et de notre amour filial, nous acclamons le grand Pontife, Pie X, roi de nos âmes, que l'Esprit du Très-Haut a préposé au gouvernement de son Église, et nous célébrons avec joie le souvenir jubilaire de ses prémices sacerdotales.

---

A ce nom illustre et béni nous associons celui d'un autre pontife, toujours fidèle au siège de Pierre, François de Montmorency-Laval, et, avec l'Église de Québec, berceau de la Nouvelle-France, dont il fut le premier évêque, nous exaltons la mémoire d'une carrière apostolique dont deux siècles d'histoire ont confirmé la renommée glorieuse et sainte.

LA RÉDACTION.

# L'ÉGLISE ET L'ÉDUCATION

---

## XII

### LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE.

L'autorité et l'ordre sont tellement nécessaires à la société que l'anarchie, où la révolution jette les peuples, ne saurait longtemps durer.

C'est même un phénomène fréquemment observé qu'à la suite des grandes perturbations politiques qui ébranlent le pouvoir et font osciller son axe entre diverses formes improvisées et mal définies de gouvernement, les ressorts sociaux détendus et presque disjoints ne tardent pas, par une réaction singulière, à se resserrer et à se comprimer sous l'étreinte d'une main de fer, d'une force gouvernementale d'autant plus énergique que les abus de la liberté ont été plus graves.

La révolution française fut tout à la fois une débauche de doctrines et un déchaînement de passions : elle aboutit à la dictature napoléonienne. Sous prétexte de réformer et d'affranchir l'enseignement, elle avait brisé les libertés sages qui, depuis si longtemps, servaient de base à l'œuvre sacrée de l'éducation. Cette œuvre, entre les mains de Bonaparte, se concentra, se centralisa en un rigoureux système d'Etat et en un despotique monopole.

Au début du Consulat, on eût pu croire que, grâce à l'avis favorable du ministre de l'Intérieur, Chaptal, la liberté d'enseigner, — une liberté très fautive et très incomplète assurément, — allait triompher. Le ministre, plein des idées absolutistes qui, nous le savons, s'étaient peu à peu, en France, emparées de l'esprit des gouvernants, réclamait sans doute pour l'Etat le droit d'instruire l'enfance et la jeunesse ; mais il ne voulait pas que cette fonction fût exclusive. « Il appartient, disait-il, à l'Etat d'ouvrir des écoles publiques ; mais il appartient aux droits d'un chacun d'ouvrir aussi des écoles et d'y admettre les enfants de tous ceux qui n'auront pas, pour l'instituteur public, le degré de confiance nécessaire. <sup>1</sup> »

---

1 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 96.

Cette liberté, que toutefois, en bon parlementaire gallican, il avait soin d'assujettir à une surveillance active et à un contrôle effectif de l'Etat, Chaptal la demandait et pour la fondation des écoles et pour les méthodes d'enseignement. Une action illimitée des pouvoirs politiques en pareille matière lui faisait peur. « Le gouvernement, maître absolu de l'instruction, pourrait tôt ou tard, ajoutait-il, la diriger au gré de son ambition. Ce levier, le plus puissant de tous, deviendrait peut-être dans ses mains le premier mobile de la servitude : toute émulation serait éteinte, toute pensée libre serait un crime, et peu à peu l'instruction qui, par sa nature, doit éclairer, bientôt dégénérée dans la main de quelques instituteurs timides, façonnerait toute une génération à l'esclavage »<sup>1</sup>.

Ces suggestions ne purent prévaloir dans l'esprit du chef de la France. Un projet de loi fut présenté qui, sans établir encore le monopole scolaire, lui préparait les voies<sup>2</sup>. C'est à l'occasion de ce projet, et des lacunes qu'on y remarquait au point de vue religieux et moral, que M. Daru fit entendre ces judicieuses paroles : « Je ne puis voir sans étonnement que le projet de loi sur l'instruction publique ne fasse aucune mention des idées de religion à donner aux enfants. Je pense qu'une omission si importante détruirait les espérances que la loi, qui vous est présentée, permet de concevoir. . . Je ne concevrais pas une éducation qui ferait abstraction de toutes les idées religieuses. Cette omission paralyserait l'instruction elle-même : elle serait injuste pour les enfants, effrayante pour les pères ; elle serait impolitique, c'est-à-dire dangereuse pour l'Etat »<sup>3</sup>.

Le projet qui prêtait le flanc à de si justes critiques fut voté sans changement : ce n'était, du reste, qu'une transition.

1 — *Ibid.*

2 — Gréard, *ouv. cit.*, décret du 1<sup>er</sup> mai 1802.

3 — Dubarle, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, pp. 356-357.—Le conseiller d'Etat Portalis disait vers le même temps : « Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion ». (*Ibid.*, p. 354).

Pressé d'une part par le besoin d'organisation scolaire qui, malgré quelques essais, se faisait sentir sur toute la surface de la France, entraîné d'autre part par ses instincts utilitaires et par sa passion croissante de domination et de gloire, Bonaparte crut faire acte de sauveur en instituant un corps enseignant assez vaste et assez influent pour diriger sous l'action immédiate de l'Etat, uniformément et quasi militairement, l'éducation à tous les degrés. L'invincible guerrier qui, du bout de son épée, traçait aux peuples leurs frontières, prétendait de plus imprimer à la pointe du sabre, sur tous les fronts et dans toutes les âmes, le sceau durable de sa pensée et le culte obséquieux de sa puissance <sup>1</sup>.

Le monopole universitaire fut créé. Un décret officiel <sup>2</sup> l'annonçait en ces termes : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé *exclusivement* de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire. »

Ce monopole, dans son ensemble et dans l'intégrité de son organisme, dura près de trente ans : nous en pouvons distinguer deux phases nettement caractérisées, la phase impériale ou napoléonienne et la phase royale ou bourbonnienne.

Telle que conçue et mise en œuvre par Napoléon <sup>3</sup>, l'Université ressemblait à une immense pieuvre ; elle pouvait, mobile ressort, déployer en tous sens ses tentacules avides, les étendre automatiquement sur toutes les familles, et envelopper comme en des mailles serrées toutes les institutions scolaires de la France.

Jamais machine plus redoutable n'avait été imaginée par un plus fertile génie pour faire de l'éducation un instrument efficace d'unification politique et de perpétuation dynastique.

1 — Il l'avouait sans détour : « Mon but principal, dans l'établissement d'un corps enseignant, est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales : cette institution sera une garantie contre le rétablissement des moines ». (Gabourd, *Hist. de France*, t. XX, p. 141).

2 — Décret du 10 mai 1806.

3 — Décrets du 17 mars 1808, du 17 sept. 1808, du 15 nov. 1811.

Les préceptes de la religion catholique n'étaient sans doute pas exclus, par la main qui venait de signer avec Rome un concordat, des écoles de l'Université : on les mentionnait même comme une des bases de l'enseignement <sup>1</sup>. Mais cette part faite, sommairement, à la conscience chrétienne était en quelque sorte absorbée par un élément plus important aux yeux du pouvoir : « la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale dépositaire du bonheur des peuples et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions » <sup>2</sup>.

La loi portait qu'aucune école, aucun établissement d'instruction ne pourrait désormais être formé en dehors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef. Pour ouvrir une école, il fallait non seulement obtenir et faire renouveler, tous les dix ans, cette autorisation du grand maître, mais encore être membre de l'Université et gradué par l'une de ses facultés. Il n'était fait exception que pour les séminaires organisés par les évêques et qui devaient, d'ailleurs, se conformer aux règlements approuvés par l'empereur. Les instituteurs particuliers étaient membres de l'Université : ils étaient compris dans sa hiérarchie ; ils devaient lui verser le vingtième de la rétribution scolaire ; leurs établissements étaient soumis à l'inspection de l'Etat, et le grand maître, après avoir consulté le conseil de l'Université, pouvait, s'il y reconnaissait des abus graves ou des principes contraires à l'enseignement officiel, les faire fermer <sup>3</sup>. C'était, comme le dit Gabourd <sup>4</sup>, « mettre en servage les éléments intellectuels de la nation, l'âme de la France. »

Grâce aux Frères des Ecoles chrétiennes rétablis légalement en France, par l'entremise du cardinal Fesch, dès 1803, l'enseignement primaire souffrit, il est vrai, moins que tout autre de

1 — Décret du 17 mars 1808 (art. 38).

2 — *Ibid.*

3 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 100.

4 — *Hist. de la Révolution et de l'Empire ; Empire*, t. III, p. 7.

ces atteintes portées à la liberté. Napoléon, qui estimait les Frères<sup>1</sup>, voulut qu'ils fussent incorporés à l'Université. Leurs statuts furent visés, sans toutefois subir de modifications essentielles<sup>2</sup>.

En outre, les premiers décrets, malgré leur rigueur, laissaient encore quelque place à l'action de l'Eglise sur l'éducation donnée dans les séminaires, ainsi qu'au libre fonctionnement des établissements particuliers d'instruction, liés toutefois à l'Université. L'empereur, que l'ivresse d'une gloire grandissante rendait de plus en plus hautain et dominateur, s'appliqua à resserrer davantage ces liens et à subordonner à toutes ses volontés l'influence religieuse.

En vertu d'un nouveau décret paru en 1811, des règlements empreints de l'autocratie la plus odieuse, et inspirés par l'unique désir de favoriser les lycées et les collèges officiels, limitaient arbitrairement le champ d'action des établissements particuliers et, par des prescriptions tracassières, les transformaient presque en établissements d'Etat<sup>3</sup>.

« Quant aux petits séminaires, le décret portait qu'ils seraient gouvernés par l'Université; qu'ils ne pourraient être organisés que par elle, fonctionner que sous son autorité, et que l'enseignement y serait donné par des membres de l'Université à la disposition du grand maître. Ils ne pouvaient être établis que dans une ville ayant un lycée ou collège, et leurs élèves devaient en suivre les cours. Leurs règlements devaient être rédigés par le conseil de l'Université, sur la proposition du grand maître »<sup>4</sup>.

---

1 — « Je ne conçois pas, disait il, l'esprit de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères ignorants: c'est un véritable préjugé, partout on me demande leur rétablissement; ce cri général démontre assez leur utilité » (Gabourd, *Hist. de France*, t. XX, p. 141).

2 — Décret du 17 mars 1808, art. 109.— Voir l'abbé Guibert, *Hist. de S. Jean-Baptiste de la Salle*, ch. XII, § II.

3 — Voir Lavollée, *ouv. cit.*, pp. 101-102.

4 — *Ibid.*

Ajoutons que, dès le début, des principes très larges avaient présidé au choix du personnel universitaire, surtout dans l'enseignement secondaire et supérieur. « Pour remédier à l'invasion du *fanatisme* on avait recruté dans les rangs du parti voltairien un grand nombre de professeurs et de maîtres ; on en avait choisi parmi les religieux renégats ou les anciens prêtres mariés. Sous prétexte de fusion et de conciliation politique, on abandonnait la jeunesse aux leçons ou aux exemples de ces indignes chefs »<sup>1</sup>.

Le clergé, gardien jaloux des justes libertés, de celles surtout dont le sort est associé à la formation de la jeunesse et au gouvernement des âmes, ne put voir sans douleur le nouveau système d'éducation s'organiser presque sans lui et en réalité contre lui. Il protesta, mais ses protestations, étouffées par le bruit sonore des harangues officielles, demeurèrent sans écho.

L'homme dont l'arrogance défiait le pape, et dont l'épée pesait du poids de cent victoires sur l'Europe humiliée, comptait bien pendant longtemps, par le moyen de l'Université, façonner à sa guise tous les esprits et dresser d'après ses idées toutes les âmes, lorsque la Providence qui se joue des grands de la terre vint, d'un seul coup, briser cette extraordinaire puissance.

Napoléon partit pour l'île d'Elbe ; la Restauration lui succéda.

Louis XVIII fit d'abord mine de vouloir, en partie du moins, rendre aux pères de famille<sup>2</sup> et à l'Église<sup>3</sup> la liberté d'enseigner.

1 — Gabourd, *Hist. de la Révol. et de l'Empire ; Empire*, t. III, p. 8.

2 — Arrêté du 8 avril 1814 : « Les formes et la direction de l'éducation des enfants seront rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles, et les enfants qui ont été placés dans les écoles, lycées, institutions, sans le vœu de leurs parents, ou qui seraient réclamés par eux, leur seront rendus sur-le-champ et mis en liberté ». (Lavollée, *ouv. cit.*, p. 104).

3 — Ordonnance du 5 oct. 1814. Ce décret reconnaissait aux évêques le droit d'avoir dans leurs diocèses, là où ils le voudraient, une école secondaire ecclésiastique, et d'en nommer les chefs et instituteurs : il supprimait, pour les élèves, l'obligation de fréquenter les cours des lycées et des collèges et pour les écoles elles-mêmes le fardeau de la rétribution universitaire. (Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 131).

Aux deux décrets qu'il édicta dans ce sens s'ajouta bientôt une troisième ordonnance<sup>1</sup>, laquelle, tout en maintenant l'enseignement d'Etat, supprimait le monopole et, par la création d'universités régionales destinées à remplacer l'université impériale, dégageait de ses entraves et décentralisait l'éducation.

Les Cent-Jours firent ajourner l'exécution de ces lois généreuses.

Et quand le descendant de saint Louis reprit de nouveau les rênes du pouvoir, oubliant ses promesses d'hier et ne se rendant pas compte du triste lendemain qu'il allait, par là, préparer à sa dynastie, il eut la faiblesse de maintenir l'organisation scolaire existante. C'était perpétuer en France l'anarchie intellectuelle, cause des plus profondes crises sociales. Ne refusons pas, toutefois, à la Restauration cette justice que, jusqu'à 1828, elle fit de louables efforts pour rendre aux catholiques la situation plus tolérable et à l'Eglise l'Université moins suspecte.

Sur le terrain de l'enseignement primaire, plusieurs congrégations nouvelles, invitées en quelque sorte par le gouvernement lui-même<sup>2</sup>, vinrent partager les nobles labeurs des fils de Jean-Baptiste de la Salle. Aux instituteurs et aux institutrices de ces congrégations, comme du reste aux Frères des Ecoles chrétiennes, la lettre d'obédience délivrée par le supérieur ou la supérieure de la société tenait lieu de brevet de capacité<sup>3</sup>. En vue d'éloigner des enfants certaines occasions dangereuses, on interdisait aux garçons et aux filles d'aller aux mêmes écoles pour y

1 — 17 fév. 1815.

2 — Ordonnance du 29 fév. 1816, art. 36 : « Toute association religieuse ou charitable, telle que celle des Ecoles chrétiennes, pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous, et que les règlements et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par notre commission de l'instruction publique ». — M. Gréard (*ouv. cit.*, pp. 90-91) donne les listes des nouvelles congrégations ainsi autorisées.

3 — Gréard, *ouv. cit.*, pp. 92 et 122.

---

recevoir simultanément l'enseignement <sup>1</sup>. Dans le choix des maîtres et dans l'inspection des établissements scolaires une part importante, sinon pleinement suffisante pour sauvegarder l'intégrité de la foi et la pureté de la morale, était faite aux curés et aux évêques <sup>2</sup>.

De même, dans le domaine de l'enseignement secondaire, les catholiques virent se relâcher quelque peu les liens qui, sous le régime précédent, les avait tenus en étroite et déprimante servitude.

Se prévalant de la liberté à la fois civile et religieuse proclamée par la charte et de l'ordonnance bienveillante promulguée par le roi le 5 octobre 1814, les évêques, pour subvenir aux besoins de leurs Eglises, organisèrent sur les bases traditionnelles des établissements ecclésiastiques nombre de petits séminaires ou de collèges destinés sans doute principalement à la formation littéraire et scientifique de la jeunesse cléricale, mais dans lesquels la jeunesse séculière elle-même pouvait être admise.

La Compagnie de Jésus, rétablie par Pie VII, commençait à se reconstituer et à reprendre racine dans le sol français. C'était l'essor d'une végétation vigoureuse après l'orage. Les prélats s'estimaient heureux de confier à des maîtres, dont la calomnie n'avait pu ternir la gloire, dont la persécution n'avait pu entamer le prestige d'habiles et vertueux éducateurs, la direction des écoles ecclésiastiques de leurs diocèses. « Les Jésuites, dit Créteineau-Joly <sup>3</sup>, soutenus par l'Episcopat, encouragés par les pères de famille, faisaient, dans les limites de la loi, une rude concurrence à l'Université... On les voyait à l'œuvre ; on appréciait leur système d'éducation en le comparant à celui de l'Université. Le parallèle une fois établi, on désertait les collèges royaux pour entrer dans les petits séminaires. »

D'autre part, pour calmer les appréhensions de la conscience

---

1 — Ordonnance *cit.*, art. 32.

2 — Gréard, *ouv. cit.*, pp. 85, 104, 140, 150, 168, 171.

3 — *Ouv. cit.*, t. VI, p. 197.

catholique et pour donner à l'enseignement officiel une direction plus chrétienne, on avait prié M<sup>sr</sup> Frayssinous d'accepter la charge importante de grand maître de l'Université. Ce prélat, renommé par son savoir et ses vertus, et d'autant plus agréable au roi qu'il était plus attaché aux vieilles doctrines gallicanes, voulait sincèrement le bien. Sans se faire illusion sur les difficultés de son œuvre, il se donna pour tâche d'infuser dans l'immense corps, dont il était la tête, un peu d'esprit religieux : pour cela il écarta certains professeurs trop suspects ; il étendit la sphère de l'enseignement catéchistique ; il plaça en des mains ecclésiastiques le gouvernement de plusieurs collèges royaux.

Mais peut-on refaire et galvaniser un arbre vicié dans sa substance et vermoulu jusqu'en ses racines ?

Les racines de l'Université s'étaient, dès le principe, nourries de l'esprit sectaire qui en formait comme un des éléments naturels, et cette sève empoisonnée, s'épanchant dans les artères du vaste corps officiel, infectait presque toutes les branches de l'enseignement secondaire et supérieur. C'est ce mal intime et profond que Lamennais, dans une lettre à M<sup>sr</sup> Frayssinous, dénonçait en ces termes aussi hardis que saisissants : « Exagérons-nous, Monseigneur, quand nous disons qu'il existe en France des maisons soumises d'une manière plus ou moins directe à l'Université, où les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme ? Dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irrégion, on a vu trente élèves aller ensemble à la Table sainte, garder l'hostie consacrée, et, par un sacrilège que les lois auraient autrefois puni, en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents ?... Une race impie, dépravée, révolutionnaire se forme sous l'influence de l'Université <sup>1</sup>. » Le mal en était arrivé à ce point qu'un aumônier de collège ne pouvait prononcer le nom de « miracle » sans soulever parmi les élèves de vifs murmures <sup>2</sup>.

1 — *Louis Veuilleux* par Eug. Veillot (1813-1845). 5<sup>e</sup> éd., p. 398.

2 — *Ibid.*

---

On s'explique aisément l'influence désastreuse exercée sur l'esprit national par une institution scolaire devenue comme une école publique d'athéisme et une officine d'impiété. Chaque année sortait des maisons universitaires une jeunesse sans principes et sans mœurs, des générations sans croyances. Le ferment de haine non encore éteint qui avait causé la Révolution, les idées protestantes, libérales, anticléricales, tous les préjugés, toutes les jalousies, toutes les passions, trouvaient là, pour se développer, un terrain propice.

On en voulait à la Restauration d'avoir,—quoique d'une main bien avare,—abandonné à l'Eglise, aux évêques et aux jésuites, les quelques débris de liberté dont le catholicisme jouissait. Le mécontentement grandit, une tempête se déchaîna : pour les uns, c'était un prétexte de battre en brèche la royauté ; pour d'autres, une belle occasion d'arborer l'étendard antireligieux ; pour d'autres aussi, un moyen d'assouvir d'antiques rancunes universitaires. A tous, l'épouvantail jésuitique servit de drapeau. On croyait voir la main des Jésuites, remuante, bien que cachée dans l'ombre de la « Congrégation » dont ils étaient les directeurs et qui se recrutait parmi les laïques de toute classe, faire secrètement mouvoir tous les rouages de la machine gouvernementale. On les disait maîtres du pouvoir ; et, comme si la liberté religieuse reconnue par la charte n'eût pas été faite pour tous les Français, on les accusait de s'être établis en France contrairement à la loi et d'y avoir ouvert des collèges non autorisés.

La clameur d'opposition, de réclamation, d'intimidation, poussée par mille voix, aussi audacieuses que retentissantes, contre le ministère effraya Charles X, et le prince, représentant d'une autorité qui, depuis la chute de l'Empire, avait donné tant de signes d'incohérence et de faiblesse, signa, non sans les répugnances les plus vives, les célèbres ordonnances du 16 juin 1828 : c'était une confirmation, une aggravation inique de l'injuste monopole d'Etat déjà si attentatoire aux droits de la famille et aux prérogatives de l'Eglise.

La première ordonnance soumettait au régime de l'Université les écoles ouvertes par les Jésuites. En outre, elle portait que toute personne chargée, soit de la direction, soit de l'enseignement, dans les établissements de l'Université ou dans les écoles secondaires ecclésiastiques, devrait affirmer par écrit qu'elle n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France .

La seconde ordonnance, relative aux petits séminaires, limitait le nombre de leurs élèves et conférait au roi le droit de déterminer le nombre de ces écoles et leur siège. Elle interdisait aux petits séminaires de recevoir aucun externe, obligeait leurs élèves, à partir de l'âge de quatorze ans, au port de l'habit ecclésiastique et instituait, pour les candidats au sacerdoce, un baccalauréat spécial ne donnant aucun droit d'admission dans les carrières civiles 2.

A la lecture de ces ordonnances, grande fut la douleur de tous les vrais catholiques.

M<sup>er</sup> Frayssinous, pour ne pas prendre la responsabilité d'actes qu'il jugeait également dommageables à la religion dont il était le ministre et à la royauté qu'il avait jusque-là si fidèlement servie, eut le noble courage d'abdiquer le pouvoir 3.

Les Evêques, dans un élan de légitime indignation, se concentrèrent et, presque à l'unanimité, firent entendre une respectueuse mais ferme protestation. L'un d'eux, M<sup>er</sup> Gastons de Pins, s'était déjà, en termes sévères, élevé contre les deux décrets dont l'un frappait plus spécialement les Jésuites, et l'autre l'enseignement

1 — Lavollée, *ouv. cit.*, p. 107.

2 — *Ibid.*

3 — Dans une conversation avec Charles X, le digne prélat caractérisait ainsi la mesure imposée au monarque par ses ministres : « Il semble qu'elle ait été conçue dans un esprit de défiance et de haine contre l'épiscopat et la religion catholique... Pour rien au monde, je ne voudrais contresigner une pareille ordonnance. » (Créteineau-Joly, *ouv. et l. cit.*, p. 238) ; et il ajoutait en parlant des Jésuites : « Ce sont des prêtres irréprochables qui élèvent très bien la jeunesse, et ici on peut s'en rapporter à cette multitude de pères de famille de toutes les parties de la France, qui, depuis quatorze ans, leur ont confié leurs enfants ! Quels sont leurs ennemis acharnés ? Ce sont les Protestants, les Jansénistes, les impies, les révolutionnaires, les plus grands ennemis de la religion catholique et des Bourbons. » (*Ibid.*).

---

clérical. Il signalait dans le premier « trois invasions distinctes sur les droits imprescriptibles de l'Eglise de Jésus-Christ » ; puis, avec une liberté toute épiscopale, il s'écriait : « Ces trois invasions par le pouvoir civil sont de tous points intolérables : et lorsqu'il dépouille l'Episcopat de l'enseignement de ses établissements ecclésiastiques, qui lui appartient par le fait de sa mission apostolique ; et lorsque, dans la personne des professeurs qu'il exclut de l'enseignement des petits séminaires, il flétrit les liens sacrés par lesquels un chrétien se consacre à Dieu par des vœux de religion, selon la règle des Instituts approuvés par l'Eglise universelle ; et lorsqu'il force les barrières du domaine de la conscience, par une investigation sacrilège, pour y arracher des déclarations dont on ne doit compte qu'à Dieu seul »<sup>1</sup>.

On sait que le gouvernement, engagé par fausse prudence dans la voie des concessions dangereuses, hâta plutôt qu'il ne retarda la crise fatale qui, deux ans après, brisait le trône de Charles X et emportait sa couronne.

Quant aux protestations épiscopales, si elles n'eurent sur le pouvoir aucun effet immédiat, elles vengèrent du moins le droit chrétien outragé et soulagèrent, par une courageuse affirmation de principes, la conscience catholique opprimée. Ce fut en même temps comme un premier coup de clairon, signal de la lutte superbe qui allait bientôt s'engager et d'où, après d'héroïques efforts, devait finalement sortir, non pas, sans doute, la suppression de l'enseignement par l'Etat, mais du moins, pour les catholiques, la conquête progressive de la liberté d'enseigner.

---

1 — *Ibid.*, pp. 247-248.

## PIE X ET LE MODERNISME

---

LA « REVUE DES DEUX-MONDES » ET L' « ENCYCLIQUE »

Ce n'est pas pour le plaisir de la discussion que nous revenons à M. Francis Charmes et à la *Revue des Deux-Mondes*. Ceux qui la lisent, en général, ne prennent pas par eux-mêmes connaissance des documents pontificaux ; ils sont induits à les juger par ce qu'on leur en dit et, par suite, à s'en faire une idée absolument inexacte : d'autant que le ton modéré du langage ne met pas en garde contre le préjugé ou la passion de l'écrivain qui, sur tout le reste, se montre généralement droit et renseigné.

Je crois avoir suffisamment démontré que ce n'est pas l'Encyclique qui fait erreur et manque de justice, en réprochant toute la doctrine moderniste sans entrer dans les réticences et les subtilités d'un chacun, et tous ceux qui s'en réclament et s'en inspirent après tant d'avertissements et de condamnations formelles du Saint-Siège. Il nous a suffi d'emprunter à M. Charmes lui-même ce qu'il avoue être des principes communs aux modernistes, pour montrer au lecteur attentif et réfléchi qu'ils arrivent tous en saine logique aux conséquences auxquelles les conduit l'Encyclique. Ce n'est pas tout de nier les conséquences d'un principe et de n'en pas vouloir pour en prévenir ou en détruire l'effet. L'erreur dans un principe, c'est le serpent dans l'œuf : il n'est pas besoin qu'on le couve, il éclot tout seul. L'erreur dans un principe éclot tôt ou tard et tire elle-même, qu'on le veuille ou non, toutes ses conséquences.

Egalement, il n'a fallu qu'une distinction bien simple entre l'intention personnelle et consciente de chacun des modernistes, et l'intention de l'école comme école et de la secte comme secte, (car c'en est une et des plus résolues et des plus entêtées ; ce qui s'est passé depuis l'Encyclique montre jusqu'à quel point le Pape la connaissait) pour prouver que Pie X ne prête à personne des intentions perfides qu'il ne se connaît pas et ne noircit à plaisir ni les agneaux ni les béliers du troupeau.

Il y aurait à relever bien des ignorances et d'autres inexactitudes d'appréciation dans la malheureuse chronique de M. Charmes.

Voyez en particulier comment il apprécie la condamnation de l'exégèse moderniste :

Il est bien certain, dit-il, que les Livres Saints sont à quelques égards des livres comme les autres : mais aux yeux des catholiques, ils auront toujours

un caractère spécial qui ne permettra pas de les confondre avec eux. Où est la limite entre les deux caractères ? Elle est difficile à fixer. L'Encyclique aime mieux se placer toute d'un seul côté. Pour elle, « les Saints Livres, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur. » En conséquence, ils ne peuvent contenir aucun « mensonge d'utilité, ou mensonge officieux, » ce que nous accordons volontiers, mais même aucune erreur de fait portant sur des matières qui ne sont pas de foi, aucune altération, aucune adjonction, aucune interpolation. Quelques modernistes se sont laissé entraîner très loin dans l'étude des textes, et c'est ce qui les a amenés à introduire une distinction difficile à bien marquer dans la pratique, souvent dangereuse, toujours inquiétante, entre ce qui est du domaine de l'histoire et celui de la foi, etc.

Où l'Encyclique dit-elle que dans les Livres Saints il n'y a pas un élément humain ? Et se « place-t-elle tout d'un côté, » quand elle dit avec Léon XIII<sup>1</sup> et le concile du Vatican « que tous les Livres Saints écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint ont Dieu même pour auteur » ? Il n'y a qu'un sot qui le puisse croire et qu'un ignorant qui le puisse dire. Affirmer que Dieu est la cause principale d'un écrit et son véritable auteur, est-ce dire que celui qui tient la plume et qui écrit par son ordre et sous son inspiration n'y est pour rien ? Tous les exégètes catholiques, surtout depuis le concile de Trente, ont tenu ce langage de l'Encyclique, ce qui ne les a pas empêchés d'étudier l'histoire, le caractère et le style des écrivains inspirés, de signaler l'originalité d'un chacun, la pureté ou l'incorrection de sa langue, l'art ou la négligence de sa composition.

Même dans les œuvres purement humaines, il peut arriver que le compositeur ou l'écrivain soit distinct de l'auteur principal et que celui-ci soit tenu seul responsable de toutes les pensées, tandis que le compositeur ou le rédacteur qui n'aura fait que communiquer la pensée du maître aura à son crédit la littérature, l'agencement des parties et le choix des mots au point de vue de la pureté de la langue et de la correction.

Si M. Charmes avait des idées plus exactes de la manière dont sont parfois rédigés les documents pontificaux, il comprendrait que le Pape puisse être l'auteur d'une encyclique et responsable de tout ce qu'elle dit sans qu'il en ait personnellement écrit ni dicté un seul mot. De son côté le rédacteur, qui aurait rendu avec une fidélité parfaite la pensée du Saint Père, laisserait son empreinte dans la composition et dans le style du document. De là les différences notables de ton, de langue et de style qu'il est

<sup>1</sup> — Encyclique *Providentissimus Deus*.

possible de remarquer dans les différents actes émanés d'un même pontife et imputables non seulement à la diversité des sujets, mais à celle des secrétaires ou des rédacteurs qui les composent par ordre du pontife et sous son contrôle.

Supposons—très gratuitement, inutile de le dire—que le Saint Père, voyant les proportions que prendrait nécessairement une lettre de condamnation des modernistes, comme il la concevait, n'ait pas cru à propos de la composer lui-même, mais qu'il ait chargé de ce soin l'un des prélats de sa cour, même un cardinal, par exemple le Cardinal Préfet de la Congrégation des Études, qui par sa position même pouvait sembler mieux préparé à traiter le sujet, et que le Saint-Père se soit contenté de revoir le travail, peut-être de le retoucher, d'ajouter ici, de retrancher là et de faire sien tout le reste : le document serait-il émané du Pape lui-même tout aussi réellement que s'il l'avait écrit tout entier de sa main ? Personne ne le conteste. Et le cardinal qui l'aura rédigé par ordre du Pape et en son nom et sous sa direction, n'en sera-t-il pas lui aussi l'auteur et ne l'aura-t-il pas composé à sa manière et dans le style qui lui est propre ?

Il en est à peu près ainsi dans les Livres Saints, avec cette différence que l'inspiration et l'assistance divine préviennent les erreurs et les défaillances de l'écrivain au lieu de les corriger. Dans un cas comme dans l'autre, toutes les pensées principales et secondaires, toutes les expressions même en tant qu'expressions, c'est-à-dire en tant qu'elles précisent et nuancent la pensée, sont de l'auteur principal autant que de l'auteur secondaire. Celui-ci réclame en propre la langue et la composition dont il a seul à répondre.

Il suit de là qu'attribuer à un livre saint une erreur de fait ou une appréciation inexacte, c'est faire Dieu responsable d'une ignorance ou d'un écart de jugement. C'est dire pratiquement ou que Dieu n'est pas Dieu, ou qu'il n'a pas inspiré le livre saint, ou que son inspiration est tellement subordonnée à l'instrument humain dont il se sert, qu'il ne peut lui faire rendre exactement toute sa pensée et rien que sa pensée.

L'échappatoire des modernistes, que Dieu ne s'occupe que de la vérité surnaturelle, n'est qu'une misère. Sans doute, Dieu se propose dans sa révélation sa propre gloire et le salut des âmes, et tout dans les livres inspirés est subordonné à cette fin. Mais il est le seul juge de ce qu'il peut faire servir à cette fin, et s'il révèle pour elles-mêmes seulement les vérités surnaturelles, il n'en rest

pas moins le Dieu de toute vérité même naturelle, à qui répugne souverainement non seulement le mensonge, mais l'erreur et l'ignorance. Il ne peut en aucun cas tolérer à son compte ni une erreur historique ni une maxime contestable.

Comme un trop grand nombre d'exégètes d'aujourd'hui qui se donnent des airs de savants, M. Charmes ignore ce que savent tous les théologiens, qu'il n'y a rien dans les livres inspirés qui ne soit matière de foi, parce que tout y est également révélé ou inspiré de Dieu. Il y a des propositions et des faits qui appartiennent essentiellement à la foi, (*secundum se* diraient les scolastiques), parce qu'ils sont en eux-mêmes de l'ordre surnaturel et ne peuvent être enseignés que par Dieu ; comme par exemple, la naissance du Fils de Dieu fait homme, d'une mère vierge, et sa résurrection par sa propre puissance ; d'autres qui sont matière de foi de fait, (*ex suppositione*), parce qu'ils sont révélés ou enseignés de Dieu, comme, par exemple, l'adoration des bergers et des mages, la prédication de Jean Baptiste, le passage de la Mer-Rouge par les Hébreux, qui pouvaient être connus par un témoignage purement humain, mais sont objet ou matière de foi à cause du témoignage divin que nous devons croire quoi qu'il dise. Quand Léon XIII<sup>1</sup> a rappelé aux exégètes de la nouvelle école qui prétendent rester catholiques, que Dieu, étant l'auteur des Livres Saints et de toutes leurs parties, est responsable de toutes leurs affirmations et qu'il ne peut pas plus dire un mensonge ou une inexactitude par inadvertance ou par incurie qu'une hérésie de propos délibéré, il ne faisait pas seulement que confirmer la foi et la tradition constante de l'Église depuis saint Paul jusqu'au concile du Vatican ; il les mettait en garde contre la contradiction et la folie.

Quoi qu'en dise M. Charmes, vouloir étudier les Livres Saints absolument comme des livres ordinaires, comme si Dieu n'y était pour rien, sous prétexte qu'ils ont été écrits par des hommes et sont à quelques égards des œuvres humaines, ce n'est pas faire acte de science et de raison ni de critique intelligente et avisée ; c'est s'exposer de parti pris à une multitude de méprises et de non sens. D'autant que, à des milliers d'années de distance, ignorant si parfaitement la langue, les idées et les circonstances de l'époque où ils ont été composés ;—car qu'est-ce que les plus savants en savent après tout ?—vouloir décomposer et recom

1 — Encyclique *Providentissimus Deus*.

poser à sa guise des livres si différents des nôtres et que le génie de l'homme n'a pas faits seul ni de sa propre initiative, c'est une entreprise d'une présomption et d'une sottise infinies. Ceux qui ne savent pas comme nous d'où viennent les Livres Saints, et ce qu'ils sont, peuvent être excusables de la tenter ; mais la foi d'un catholique, si elle était moins obscurcie par l'enivrement d'une prétendue science et par l'orgueil de la volonté, suffirait à le préserver de pareils écarts de jugement. Au XX<sup>e</sup> siècle comme au XIII<sup>e</sup>, la parole d'un vieil auteur mystique reste toujours vraie : « Toute l'Écriture doit être lue dans le même esprit qui l'a dictée <sup>1</sup> ». Cet esprit n'est pas un esprit d'orgueil et de critique qui cherche à refaire l'œuvre de Dieu sur ses propres conceptions : c'est un esprit de foi et d'adoration qui cherche dans la parole de Dieu la règle suprême de ses pensées et la lumière qui doit éclairer et guider toute vie humaine dont Dieu seul est le principe et la fin.

Où M. Charmes a-t-il vu que l'Encyclique enseigne qu'il n'y a eu dans les Livres Saints aucune altération, aucune adjonction, aucune interpolation ? S'il s'agit d'altération purement matérielle ou accidentelle qui ne change en rien la portée de la révélation et de la pensée divine, ou d'une adjonction faite dans le même esprit et sous la même inspiration que l'ouvrage principal, ou d'une interpolation qui ne serait qu'une maladresse de copiste, mais ne dénaturerait en rien le sens et la portée du livre ou de ses parties, l'Encyclique n'en dit rien. Elle ne peut pas tout dire. S'il s'agit des altérations, adjonctions et interpolations au sens moderniste, comment l'Encyclique pourrait-elle ne pas les condamner et les réfuter ? S'il ne reste plus rien de l'œuvre primitive de Dieu, si elle a été remaniée et refaite par des générations successives selon leurs idées, leurs sentiments et leurs besoins, que devient l'inspiration, et que reste-t-il de la parole de Dieu qui ne soit qu'une parole purement humaine, individuelle ou collective, peu importe ?

M. Charmes reconnaît que quelques modernistes « se sont laissés entraîner très loin dans l'étude des textes » — oui, si loin qu'ils n'ont à peu près rien laissé qui soit d'une incontestable authenticité. Dans un article antérieur <sup>2</sup>, à propos du *Syllabus*, il a dit avec un grand bon sens : que « si Dieu est l'auteur des Livres

1 — *Imitation* I, 5.

2 — *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> août, chronique.

Saints de manière à en garantir toutes et chacune des parties de toute erreur, l'exégèse (moderniste et rationaliste) est du commencement à la fin une science fausse »—ce qu'il a peine à croire, dit-il, et ce que toute l'Eglise croit avec le Pape.

Saint Augustin, qui était un aussi grand esprit que la plupart de nos modernistes, et qui n'avait pas moins qu'eux fouillé et médité les Ecritures, ne se permettait pas comme les derniers d'entre eux d'en amputer et d'en corriger le texte à volonté, sous prétexte d'erreurs qu'il ne pouvait pas mettre au compte de Dieu, ou de pensées que ne pouvait pas avoir un écrivain du temps où le livre a été composé. Il avouait en toute humilité et modestie que, lorsqu'il rencontrait des passages qu'il lui était impossible de comprendre, ou d'entendre dans un sens acceptable, ou de concilier entre eux, la faute n'en était pas aux Livres Saints, mais à son esprit trop borné pour pénétrer la pensée de l'auteur inspiré, ou à son ignorance qui lui faisait regarder comme des erreurs ce qui n'en était pas, ou voir des contradictions où il n'y en avait pas. Que dirait-il de cette exégèse qui prétend, sans autre autorité que l'esprit propre du critique, non pas corriger des fautes légères et choisir entre des variantes sans importance dues aux distractions et parfois à la maladresse ou à l'incapacité des copistes, mais refaire les Livres Saints tout entiers, en déposséder ceux qui en ont été regardés jusqu'ici comme les auteurs légitimes, pour les attribuer à des personnages quelconques qui n'y ont jamais prétendu, ou bien à personne, faire le départ de ce qui dans les livres inspirés doit être regardé comme venant de Dieu d'une façon plus ou moins directe, de ce qui ne relève que des hommes et souvent de pieux faussaires que personne n'a jamais connus ? Il dirait en effet que cette exégèse est de tout point inconciliable avec la foi chrétienne et qu'elle est fausse du commencement à la fin, fausse dans ses principes, fausse dans sa méthode, fausse dans la plupart de ses conclusions qui vont au delà des prémisses, et dans presque tous ses jugements qui ne reposent le plus souvent que sur des affirmations gratuites ou sur des hypothèses sans preuve et parfois sans vraisemblance.

L'Encyclique n'a pas changé ce que M. Charmes appelle « la limite entre les deux caractères des livres inspirés ». Elle enseigne avec toute l'Eglise et tous les siècles chrétiens qu'ils sont à la fois et en entier de Dieu et de l'homme, de Dieu qui inspire, meut, suggère et assiste, comme le prince qui intime sa volonté

et manifeste sa pensée au légiste qu'il charge de la rédiger sous forme de loi ou de décret, et de l'homme qui rédige ces livres à sa manière, dans sa langue à lui et avec son style propre, sans qu'il puisse rien ajouter, ni retoucher, ni modifier à la pensée souveraine du Dieu qui l'assiste et l'inspire <sup>1</sup>.

Si M. Charmes eut été plus au courant de la doctrine traditionnelle de l'Eglise catholique sur les Livres Saints et la nature de l'inspiration, il aurait compris que l'Encyclique ne pouvait que réprouver et réfuter la doctrine et la méthode des modernistes. Mais tout ignorant qu'il a le droit d'être de ces matières ecclésiastiques, pourvu qu'il n'en cause pas avec trop d'aplomb même à ceux qui n'y entendent pas plus que lui, il avait le devoir, en critique avisé, de remarquer que le texte doctrinal qui l'offusque davantage dans ce passage de la lettre pontificale est emprunté et cité du concile du Vatican. S'il s'étonne encore après cela que Pie X tienne sur ce point de doctrine le même langage que Léon XIII, son prédécesseur, et le dernier concile œcuménique, c'est son étonnement qui sera étonnant.

\*\*\*

Mais où M. Charmes devient souverainement, dirai-je odieux ou plaisant, c'est lorsqu'il travestit les directions pratiques de l'Encyclique qu'il ne peut pas ou ne veut pas comprendre, qu'il relève le courage de ses amis les modernistes en faisant luire à leurs yeux, dans un avenir plus ou moins éloigné mais qu'il prédit inévitable, une autre direction pontificale toute différente de celle qui les réprouve aujourd'hui et les condamne si absolument, et qu'il se prend de pitié et de compassion pour les catholiques qui devront tant ignorer, et pour l'Eglise et la foi qui vont rester exposées sans défense aux coups terribles que leur portent la science et la critique. Tout cela est d'une haute puérilité, d'une parfaite ignorance et d'une suffisance qui vouerait le chroniqueur et sa revue au ridicule, si l'extrême candeur et crédulité des lecteurs ne lui donnait la certitude d'être toujours pris au sérieux par le grand nombre, quoi qu'il écrive.

---

<sup>1</sup> — Personne n'a mieux expliqué que le R. P. Pègues ce concours de Dieu et de l'auteur inspiré dans la composition des Livres Saints. *Revue Thomiste* 1895, p. 95. *Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration*. Comme quoi la scolastique sert encore à donner des idées nettes sur les sujets les plus difficiles.

Pour ne rien lui prêter qui ne lui appartienne-il est assez riche de son propre fonds,—citons encore :

Qu'ont-ils voulu après tout (les modernistes) ? Ils sont modernes ; ils sont hommes du XX<sup>e</sup> siècle et non pas du XIII<sup>e</sup> ; comme tels, ils se sont rendu compte de la nature et de la force des coups qu'une critique nouvelle a portés à la religion et à l'Eglise, et ils ont essayé d'y parer. L'Encyclique leur répond que la scolastique du moyen âge et la *Somme* de saint Thomas suffisent à la défense de l'Eglise et qu'il faut s'y tenir. Est-ce bien sûr ? Loin de nous la pensée de médire de la scolastique, d'Aristote et de saint Thomas, car nous les admirons sincèrement ; mais pouvons-nous oublier que Descartes, Spinoza, Hume, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, etc., etc., sont venus depuis et qu'ils ont renouvelé la pensée moderne ? L'exégèse a fait de singuliers progrès depuis le Docteur angélique ; l'attaque s'est déplacée, la défense ne doit-elle pas se déplacer aussi ? L'apologétique d'il y a six cents ans était bonne il y a six cents ans ; elle conserve aujourd'hui des qualités propres qui restent inaltérables, mais elle est insuffisante contre des adversaires qui ont découvert d'autres armes et qui se servent du canon moderne, tandis que nos pères n'usaient de part et d'autre, soit pour la défense, soit pour l'attaque, que de l'arbalète et de l'épée. C'est ce dont les modernistes ont été frappés, et alors, à leurs risques et périls, ils ont essayé de s'emparer des armes de l'ennemi pour les retourner contre lui : entreprise hardie, difficile, périlleuse, où ils ont pu se tromper et s'égarer, où ils l'ont fait plus d'une fois, mais où, même dans leurs erreurs, ils ont peut-être mérité quelque indulgence. L'Encyclique la leur refuse et les renvoie rudement à la scolastique etc.

Nous ne sommes nullement d'avis que les coups portés à l'Eglise et à la religion par la critique nouvelle soient si terribles que le dit le chroniqueur. En dehors des modernistes, ils n'atteignent personne dans l'Eglise, et les modernistes eux-mêmes n'y ont succombé que parce qu'ils sont « absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses ».

Que les modernistes aient voulu la plupart parer les coups qu'eux aussi ont crus terribles pour la religion parce qu'ils en ont une connaissance insuffisante, ne le contestons pas. Mais ils se sont fait illusion tout comme de purs rationalistes et sur la portée des coups, et sur la faiblesse de la doctrine, et sur leur propre supériorité. Otez à la critique nouvelle son fatras d'érudition qui souvent n'est pas *ad rem* et ne sert qu'à en imposer à l'ignorance et à la naïveté du lecteur, et réduisez ses arguments aux seules propositions essentielles au raisonnement, presque toujours vous verrez que les arguments ne tiennent pas debout, ou que s'ils concluent légitimement, c'est contre une proposition que la foi n'a jamais enseignée. Combien d'hypothèses, de systèmes, de conclusions tranchantes la critique moderne a prétendu imposer au nom de la science, et qu'elle a dû retirer elle-même, avant qu'on

ait eu le temps d'en démontrer la fausseté ! La doctrine catholique est un monument séculaire qui se tient, non seulement parce qu'il repose sur le roc immuable des vérités divines, mais par la cohésion de toutes ses parties qu'aucune force terrestre ni le temps lui-même ne peuvent désagréger ou désunir. *Mole sua stat.* Qu'a-t-elle besoin d'envoyer toute une armée et une artillerie puissante pour démolir des baraques qui ne reposent sur rien et tombent d'elles-mêmes avant qu'on ait fini de les construire ? N'est-ce pas un des principes de la critique nouvelle qui annonce prochainement un retour général de la critique à la tradition <sup>1</sup> ?

Assurément l'Église désire pour le bien des âmes et l'honneur de la foi que ses docteurs sachent combattre les maîtres d'erreurs sur leur propre terrain. C'est la meilleure manière de les déconsidérer aux yeux des leurs et de confondre leur orgueil, sinon de les éclairer. Mais elle ne veut pas que, sous prétexte d'apprendre la tactique de l'ennemi, ses soldats désapprennent le maniement des armes dont Dieu même l'a munie et qui n'ont jamais cédé à aucune erreur. C'est pourquoi, lorsque Léon XIII exhortait les évêques à pousser aux études scripturaires les ecclésiastiques les mieux doués, il recommandait, avant de les y appliquer, de leur donner une forte formation philosophique et théologique, sans laquelle ils n'y entreraient que pour leur confusion et leur perte. C'était la direction de la plus haute sagesse surnaturelle, en même temps que le conseil de l'expérience des siècles et du plus ferme bon sens. Que les événements lui ont donné raison !

L'Encyclique de Pie X n'a rien changé à cette direction ; elle n'a jamais dit que la scolastique du moyen âge et la *Somme* de saint Thomas suffisent seules à la défense de l'Église ; elle dit seulement que l'une et l'autre sont indispensables à qui veut enseigner la foi catholique et la défendre, et qu'elles sont la meilleure armure contre les erreurs d'aujourd'hui comme contre les erreurs des siècles passés. Ce n'est pas la riche et puissante armure de Saül qui eut raison de Goliath, mais la pierre polie qui dans

---

1 — Harnack, cité par M<sup>re</sup> Chapon. *Correspondant*, 25 oct., p. 229. « Il faut appeler les choses par leur nom, et dans la critique des documents du christianisme primitif, nous sommes sans contredit dans un mouvement de retour à la tradition. Un moment viendra, et il est proche, où l'on ne se préoccupera plus guère de déchiffrer les problèmes d'histoire littéraire, parce que la chose importante à décider sera généralement reconnue, à savoir, l'exactitude essentielle de la tradition, à peu d'exceptions près ».

la fronde de David frappa au front l'ennemi d'Israël et en délivra le peuple de Dieu.

Faut-il justifier l'opportunité et l'importance de cette direction pontificale renouvelée comme toutes les autres, du reste, de Léon XIII ?

La faiblesse des catholiques d'aujourd'hui ne vient pas de la force des ennemis de la foi, mais plutôt de ce qu'ils n'ont pas suffisamment eux-mêmes l'intelligence et la science des vérités de leur foi. Or la *Somme* théologique reste aujourd'hui ce qu'elle a été au XIII<sup>e</sup> siècle et ce qu'elle a toujours été depuis : le manuel nécessaire à tous ceux qui veulent acquérir, pas seulement une érudition plus ou moins étendue qui ne donne pas toujours le sens théologique, mais la science de la vérité chrétienne.

D'autre part, la force des ennemis de la foi, c'est que ne croyant plus qu'en eux-mêmes, ils ont l'audace de tout affirmer, et que l'esprit moderne, déshabitué de la logique qui avise et fortifie le bon sens et des principes métaphysiques qui éclairent de haut tout l'ordre intellectuel, saisit moins vite et voit moins nettement l'alliage du faux et du vrai dans les doctrines et les déviations illégitimes du raisonnement qui conduisent aux pires erreurs. Or aucune école n'élève, n'affine et ne trempe l'esprit comme la scolastique, et aucune ne fortifie le jugement et ne l'arme contre les surprises de l'erreur et les séductions de la sophistique comme la logique d'Aristote.

Pie X n'a pas dit, comme on l'en accuse : Etudiez Aristote et saint Thomas et rien autre chose, mais il a dit comme Léon XIII : Apprenez de ces grands hommes l'art de raisonner que personne n'a mieux enseigné, les principes de la métaphysique qui dominent et éclairent toute science humaine, et la synthèse de toutes les vérités chrétiennes qui en donne le sens et la portée : cela fait, vous serez mieux préparés à apprendre toutes les sciences et à les utiliser au service de votre foi. Sans cette formation intellectuelle, tout ce fatras de textes et de documents et cet amas d'hypothèses, de raisonnements et d'inductions qu'on appelle la science, mettront en péril non les ennemis de votre foi, mais votre foi elle-même.

Nous croyons sans peine que M. Charmes ne veuille pas médire de la scolastique : on ne médit d'ordinaire que des gens qu'on connaît. Et son admiration pour saint Thomas est sans doute d'autant plus sincère qu'elle est moins éclairée ; personne n'imagine à le lire qu'il possède la *Somme* ou les Commentaires

sur Aristote. Cette admiration doit ressembler un peu à celle d'un illustre philosophe français de la première moitié du siècle dernier, qui ayant lu par hasard, citée quelque part, une page de saint Thomas d'Aquin, disait solennellement à ses auditeurs : qu'il avait trouvé de bonnes choses dans un scolastique du XIII<sup>e</sup> siècle, un certain Aquinas nommé Thomas !<sup>1</sup>

Mais quand il affirme gravement que Descartes, Spinoza, Hume, Kant, Fichte, Hegel, etc., sont venus depuis,—nous nous en doutions un peu—et qu'ils ont renouvelé la pensée moderne, nous ne l'en croyons pas du tout ; c'est perdu qu'il aurait dû dire, ou dévoyé et fourvoyé. Quel progrès sérieux ont fait faire à la philosophie, en particulier à la logique et à la métaphysique, tous ces philosophes qui ont eu la prétention de renouveler la pensée humaine ? S'agit-il des sciences étrangères à la philosophie ? Ils n'y sont sûrement pour rien. En quoi consiste ce renouveau de la pensée dont on leur fait honneur ?

M. Charmes est en grand souci pour l'exégèse et l'apologétique que ses amis les modernistes allaient renouveler. Le Pape sait mieux que lui les progrès légitimes qu'elles peuvent faire : il saura mieux que personne les encourager, parce que mieux que personne il en connaît l'utilité. Mais avant de défendre la vérité catholique, il faut bien la connaître, pour ne pas la combattre en croyant porter des coups à l'ennemi. C'est à quoi servira éminemment une formation philosophique et théologique plus sérieuse dans le clergé. Qu'on nous donne des philosophes dignes de ce nom et des théologiens formés à l'école de saint Thomas, et nous ne serons pas en peine de trouver des apologistes et de former des exégètes que la science ennemie de la foi ne mettra pas hors de combat et qu'elle ne fera pas sortir, sans qu'ils s'en doutent, des rangs des croyants.

Comme ses prédécesseurs, Pie X tient compte des progrès réels des sciences en général dans le dernier siècle surtout, la philosophie et la théologie rationnelle exceptées. Il ne dissimule pas que de ce côté il a manqué aux docteurs du moyen âge, et ne défend nullement qu'on emprunte aux modernes ce qu'ils en auraient emprunté eux-mêmes, tout ce qu'il y a de fondé dans leurs observations et de sûr dans leur conclusions. M. Charmes s'en est rendu compte : il prétend même que c'est « entrebâiller la

1 — A tort ou à raison j'ai entendu prêter cette bourde à Cousin. Elle est digne de lui.

porte » par où le modernisme rentrera ; il en avertit « respectueusement » le Saint Père, qui sera sans doute singulièrement éclairé par un avis venu de si haut. Mais il ne voit pas comment prêtres et laïques pourront suivre les progrès de la science moderne « avec les barrières que met l'Encyclique entre eux et la pensée moderne. »

Observons d'abord que l'Encyclique ne fait nulle mention des ouvrages purement scientifiques, et n'interdit à personne, soit prêtre soit laïque, de se tenir au courant des découvertes scientifiques modernes : elle met en garde et prémunit les fidèles contre les seules publications qui, sous le prétexte de science ou de critique, font des incursions sur le domaine de la foi. Il n'est question que des sciences proprement ecclésiastiques et de la philosophie. Que la pensée moderne reste chez elle et ne vienne pas sur le domaine religieux, l'Encyclique ne lui mettra aucune barrière. Si elle veut entrer dans l'Eglise, elle devra faire examiner ses bagages, qu'ils soient portés par un laïque ou par un prêtre.

Remarquons ensuite que l'Encyclique n'a pris aucune mesure nouvelle pour défendre la foi des fidèles contre la propagande rationaliste et protestante que l'hérésie et la libre-pensée font à visage découvert ; ils sont suffisamment avertis contre toutes les marchandises que leur débitent ces colporteurs sans licence. Mais si pour s'accréditer auprès des simples, — et dans le monde moderne c'est encore le grand nombre, même parmi les lettrés ; — elles s'affublent d'une soutane et d'un bonnet de docteur, il n'est que juste qu'elles rencontrent le bâton du policier et l'épée du gendarme qui les mettront ignominieusement et vigoureusement à la porte de l'Eglise.

Les catholiques n'en seront pas plus ignorants pour cela ; au contraire, ils sauront mieux tout ce qu'ils doivent savoir avant tout. Les prêtres auront la chance d'être mieux initiés à la vraie méthode des sciences ecclésiastiques, et d'approfondir et d'étendre davantage leur connaissance du dogme, de la morale et de la parole divine consignée dans les Livres Saints, dont ils auront retrouvé l'estime et l'amour ; les fidèles, la chance d'être mieux instruits par des prêtres qui auront davantage le sens surnaturel et la science de la foi. Puis, mieux instruits de leur religion et inébranlables dans la foi, ils n'auront qu'une plus grande liberté d'esprit pour se tenir au courant de toutes les sciences qui peuvent faire progresser l'esprit humain, et ne dépenseront pas le meilleur de leurs forces intellectuelles et un temps infini, à tou-

jours reprendre au point de départ, et souvent en pure perte, un travail d'initiation et d'information qui est fait depuis des siècles. Si toutefois il leur arrive d'ignorer la dernière fantaisie de M. Harnack et les plus récentes pantalonnades scientifiques d'un Tyrrell ou d'un Loisy, ils s'en consolent en pensant que dans vingt ou trente ans d'ici, peut-être moins, les dieux qui rendent aujourd'hui les oracles de la science, seront aux yeux de la science d'alors ce qu'ils sont aux yeux de l'Eglise aujourd'hui, des pitres ignorants et prétentieux, qui se sont gobés eux-mêmes et se sont fait gober par le grand nombre qui adorent avec d'autant plus de ferveur et de dévotion qu'ils n'y voient goutte et n'y comprennent rien.

Quant à ces comités de vigilance « qui inspirent une si vive terreur à ce bon M. Charmes, nous ne voyons pas très bien comment ils peuvent préoccuper ceux qui se tiennent hors de l'Eglise. L'institution d'ailleurs n'est pas nouvelle, elle est aussi ancienne que l'Eglise et que l'épiscopat dans l'Eglise. L'une des premières fonctions de l'évêque catholique a toujours été la surveillance de la doctrine. Un homme qui s'intéresse à l'exégèse et se permet d'en écrire ne doit pas ignorer que les derniers livres du Nouveau Testament qui remontent au premier siècle de l'ère chrétienne nous montrent que, déjà à cette époque, en plein paganisme, la surveillance de la doctrine était considérée comme le premier et le plus important devoir des évêques. Il suffit pour s'en convaincre de lire les épîtres pastorales de saint Paul et la lettre aux sept évêques de l'Asie dans l'Apocalypse de saint Jean. Peu importe que le comité de vigilance se compose d'un seul homme ou de plusieurs ; il a toujours existé en fait et en droit dans l'Eglise. Le catholique sérieux ne s'en plaint pas, car il sait bien que cette vigilance est pour lui et non contre lui. C'est le moyen providentiel qui lui est donné pour le préserver de la contagion de l'erreur et le sauver lui-même de l'effroyable responsabilité d'induire en erreur l'esprit des autres. Ce n'est pas à son insu que le comité veille ; il le sait institué pour cela. Il ne craint pas d'être jugé ou condamné sans être entendu : l'Eglise n'a jamais jugé personne sans l'entendre, ni condamné un de ses fils accusé d'erreur sans lui donner l'opportunité de se justifier ou d'abjurer son erreur. « Le comité de vigilance » n'est redoutable que pour ceux qui veulent être dans l'Eglise malgré l'Eglise, qui entendent non recevoir d'elle, de son magistère et de sa tradi-

tion, les vérités qu'ils doivent croire, mais lui imposer leurs propres doctrines et les accréditer auprès des fidèles.

Un dernier mot. C'est au sujet de « la rêverie historique » dont il a déjà été fait mention et de la morale qu'on en tire. L'une est aussi sérieuse que l'autre.

Pour encourager ses amis les modernistes à ne pas déposer leur plume et à continuer leurs travaux en attendant des jours meilleurs, M. Charmes a rêvé que Grégoire IX a défendu solennellement l'étude et l'enseignement d'Aristote en juillet 1228 et que, trois ans plus tard, il a chargé des docteurs de confiance d'examiner les œuvres du Philosophe et de les expurger afin qu'il puisse être étudié sans danger et avec profit, et qu'ensuite Aristote a gagné droit de cité dans l'Eglise où il n'a pas cessé de régner. La morale se dégage d'elle-même. Si sévèrement réprouvés et condamnés aujourd'hui, les modernistes le sont-ils pour toujours ? Qui sait ? Un autre document de Pie X lui-même les réintégrera peut-être dans l'estime et la popularité. « Car on peut toujours en appeler du Pape au Pape lui-même. »

Le rêve de M. Charmes n'est pas plus heureux que sa chronique. D'abord il se méprend sur le cas de Grégoire IX. Dans la première interdiction, sous le nom d'Aristote c'étaient en réalité Averroès et les autres philosophes arabes qui étaient proscrits. Une fois dégagées de cet alliage, les œuvres du Stagyrite furent accessibles aux étudiants des universités. Le pape d'alors n'a jamais défendu l'étude des œuvres authentiques d'Aristote faite dans un esprit chrétien, mais les erreurs et les rêveries des philosophes arabes que l'on introduisait dans les écoles sous le manteau d'Aristote, et jamais décret postérieur du pape n'a réhabilité l'averroïsme ou le prétendu Aristote commenté par les Arabes.

Ensuite, le cas des modernistes ne ressemble guère à celui d'Aristote. Ce ne sont pas les principes et la méthode d'Aristote que le pape Grégoire IX a réprouvés, mais la philosophie qu'on lui attribuait faussement.

Or ce ne sont pas des opinions faussement prêtées aux modernistes, ce sont leurs propres principes, leurs propres méthodes qui sont expressément réprouvés et condamnés. Impossible de les dégager des erreurs qui sont tout le fond du modernisme et d'utiliser pour la défense de la foi leur système, qui est la négation implicite de toute révélation divine et de toute religion sur-naturelle et le « rendez-vous de toutes les hérésies. »

Au lieu de se bercer des vaines espérances que leur donne M. Charmes, les modernistes feront bien de s'en tenir aux actes pontificaux qui se succèdent rapidement, sans atténuer, loin de là, le réprobation de leurs principes, de leurs méthodes et de leurs pratiques. Après le *Syllabus*, l'Encyclique ; après l'Encyclique, le *Motu proprio* qui ne promet à leurs résistances et à leur entêtement dans l'erreur que l'excommunication. C'est la fin. Le modernisme aura peut-être pour un temps encore les sympathies d'un penseur comme M. Charmes et les caresses de la libre-pensée : de l'Eglise comme de son chef il n'aura plus qu'un mot dont aucune erreur ni aucune hérésie n'est jamais revenue ; *Anathema sit !* Ce mot-là, quand un pape l'a dit, il ne le reprend jamais. Et l'Eglise entière lui répond et lui répondra jusqu'à la fin des siècles : *Anathema sit !*

FR. TH. DOM. C. GONTHIER,  
des Frères Prêcheurs.

15 décembre 1907.

---

# DICTIONNAIRE DES CANADIENS DE L'OUEST

---

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE M<sup>ST</sup> MODESTE DEMERS

Avant de publier, dans une prochaine livraison, la conclusion du remarquable travail du R. P. Morice, *Aux sources de l'histoire manitobaine*, nous sommes heureux de donner en primeur à nos lecteurs une page empruntée à un ouvrage du même auteur érudit, ouvrage actuellement sous presse, et devant paraître dans le cours de février. Ce livre a pour titre *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*.

L'auteur, plein d'attachement pour la vieille ville toujours si française de Québec, d'où sont partis, du reste, les premiers apôtres qui ont évangélisé l'Ouest, les hardis voyageurs qui l'ont découvert et exploré, et un grand nombre des pionniers qui l'ont colonisé, a voulu que son livre vit le jour au berceau de la Nouvelle France. Ce livre, admirablement imprimé chez Laflamme & Proulx, comptera plus de 300 pages.

La page que nous en détachons, avec la gracieuse permission de l'auteur, contient la notice biographique de Monseigneur Modeste Demers, premier évêque de Vancouver.

Le Père Morice, inlassable chercheur et inépuisable écrivain aussi bien que missionnaire zélé, n'aura certes pas perdu son temps en venant prendre part au Congrès des Américanistes, à Québec, en 1906. Outre le rôle important qu'il a joué au Congrès, par la savante étude qu'il y a lue et les discussions où sa science d'ethnographe et de linguiste a éclairé et mis au point maintes questions plus ou moins nuageuses, le Père Morice a utilisé son voyage de retour à Kamloops, Colombie Britannique, où il demeure, pour concevoir le plan de deux travaux importants. Nos lecteurs connaissent le premier, pour l'avoir lu dans la *Nouvelle-France*, et ils auront bientôt l'avantage d'apprécier le second.

*Aux sources de l'histoire manitobaine*, qui ne devait compter d'abord que deux ou trois articles, a été suggéré à l'auteur par les souvenirs historiques évoqués durant une courte halte à Saint-Boniface, au théâtre même de l'insurrection du Nord-Ouest. Après les premiers articles, les documents ont afflué. Pièces inédites, témoignages contemporains, livres et brochures, etc., tout a été consciencieusement analysé, et puis, l'auteur en a fait une synthèse admirable qui devra rester comme le dernier mot sur l'histoire de la crise manitobaine. Mais la verve de l'auteur ne devait pas s'épuiser pour si peu. En compulsant les documents relatifs à cette étude, il conçut l'idée d'un dictionnaire biographie de tous les Canadiens, blancs ou métis, qui ont joué un rôle dans la découverte, l'évangélisation, la colonisation, l'organisation religieuse ou politique de l'Ouest canadien. Travail colossal, travail de bénédictin, propre plutôt à un comité de collaboration qu'à un ouvrier seul, et qu'il a su pourtant mener de front avec maintes autres occupations, que lui impose son double rôle de missionnaire et d'écrivain. Cette œuvre, il a su la conduire à bonne fin, puisque dans quelques semaines le public pourra se procurer ce livre plein d'informations inédites et d'une exactitude irréprochable, livre indispensable à toute bibliothèque, à toute institution, à

toute personne désireuse de se renseigner exactement sur la région la plus vaste de notre domaine national, de même que sur une des phases les plus importantes comme les plus intéressantes de l'histoire du Canada.

LA RÉDACTION.

DEMERS, M<sup>sr</sup> MODESTE.—L'apôtre de l'extrême Nord-Ouest et le premier missionnaire chez la plupart des tribus indiennes de la Colombie anglaise. Il naquit à Saint-Nicolas, P. Q., le 11 octobre 1809, du mariage de Michel D. et de Rosalie Foucher. Naturellement porté à la piété et d'une conscience plutôt timorée, il manifesta de bonne heure l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Il fit ses études préparatoires chez un M. J. Bezeau, puis entra au séminaire de Québec, et fut ordonné prêtre par M<sup>sr</sup> Signay, évêque de cette ville, le 7 février 1836. Pendant quatorze mois il fut vicaire à la paroisse de Trois-Pistoles. C'est alors que, à la demande de M<sup>sr</sup> Provencher, il résolut de se consacrer aux missions difficiles de l'extrême Ouest. Ce prélat avait précédemment reçu une demande de missionnaires signée par plusieurs pères de famille établis dans la vallée de la Colombie à la suite des expéditions du fameux J.-J. Astor, et il gémissait de n'avoir personne à leur envoyer. Il savait en outre que ce lointain pays était habité par de nombreuses peuplades indiennes : aussi fut-ce avec une immense satisfaction qu'il reçut l'offre de coopération du jeune prêtre. Malheureusement ses parents, quoique pleins de foi, ressentirent avec une extrême vivacité le sacrifice qu'on leur demandait, et quelques mois après son départ, son père et sa mère mouraient l'un après l'autre.

Il s'embarqua à Lachine le 27 avril 1837, et cinq semaines après il arrivait à Saint-Boniface, où M<sup>sr</sup> Provencher le garda quatorze mois, non seulement parce qu'il avait besoin de ses services, mais encore parce que son futur supérieur de la Colombie, M. Norbert Blanchet (q. v.), n'avait pu obtenir de passage dans les canots de la C<sup>ie</sup> de la Baie d'Hudson. Quand celui-ci l'eut rejoint, l'année suivante, les deux prêtres se mirent ensemble en route pour l'Océan Pacifique le 10 juillet 1838. Le 26 du même mois ils s'embarquèrent avec la brigade de bateaux de la Compagnie et, remontant la Saskatchewan, ils arrivèrent le 18 août au fort Carlton, où ils firent trente-six baptêmes et sept mariages. Aux forts Pitt et Edmonton, un total de cinquante baptêmes vint encore réjouir leurs cœurs d'apôtres. Puis, disant adieu à la grande rivière des prairies canadiennes, ils échangèrent leurs dix bateaux contre soixante-six chevaux, et le 2 octo-

bre ils atteignaient le fort Jasper, au pied des montagnes Rocheuses. Ils firent là trente-cinq baptêmes, pour la plupart d'enfants métis. De là ils remontèrent le versant oriental de la grande chaîne, au sommet de laquelle ils tinrent à célébrer les mystères, en guise de prise de possession au nom de J.-C. des territoires arrosés par les cours d'eau qui y prennent leur source. Ils se trouvaient alors à quelque quatorze cents lieues de Montréal.

Entrant peu après dans la Colombie, ils descendirent ce fleuve jusqu'à Walla-Walla, où ils arrivèrent le dimanche, 18 novembre 1838, enchantés de trouver en charge de ce poste un excellent Canadien, P. C. Pambrun père (q. v.), dont ils régénérèrent les enfants dans les eaux du baptême. Puis, continuant leur chemin, ils atteignirent bientôt le fort Vancouver, poste principal du pays, d'où ils purent faire leurs plans pour l'évangélisation de l'immense contrée qui leur était confiée.

Sans négliger les blancs qui se trouvaient sur son passage, M. Demers se dévoua surtout aux âmes les plus abandonnées, celles des pauvres sauvages, qui étaient alors plongés dans l'ignorance la plus profonde et se ressentaient malheureusement de leur contact avec les blancs. Il commença par s'initier aux secrets de leurs langues, surtout du jargon tchinouk nouvellement créé. Puis il se mit à visiter les tribus environnantes, leur enseignant de courtes prières avec quelques simples cantiques de sa composition, en même temps qu'il s'efforçait de faire pénétrer dans leurs âmes, avec la connaissance du vrai Dieu et de sa doctrine, un grand désir d'y conformer leur conduite. Il fut généralement bien reçu et écouté avec la plus grande attention, en sorte qu'en peu de temps, malgré que les désordres auxquels les Indiens étaient habitués ne pussent pas disparaître en quelques jours, on constata une amélioration sensible dans leurs mœurs et des dispositions plus pacifiques à l'égard des étrangers.

Puis, étendant la sphère de son activité, M. Demers monta graduellement vers le nord, atteignant en peu de temps le bas Fraser, où il fit un grand nombre de baptêmes d'enfants indiens. Là il eut occasion de faire connaissance avec la terrible tribu des Youkltas, les Normands du Pacifique septentrional, qui vivaient de guerre et de rapine, fondant à l'improviste sur les autres tribus dont ils mettaient les villages à feu et à sang. Non seulement il baptisa l'enfant de leur chef, mais on raconte que ce nouveau Rollon, voyant dans le missionnaire un être plus ou moins

surnaturel, n'osa s'en approcher « qu'en se traînant à genoux et en tremblant de tout son corps ».

M. Demers visita ainsi la plupart des tribus du littoral jusqu'à une latitude assez septentrionale, laissant partout de son passage et de son ministère un souvenir qui est demeuré ineffaçable. Enfin, ambitionnant de nouvelles conquêtes, il se dirigea vers ce qu'on appelait la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire la partie de la Colombie anglaise au nord du 52° degré de latitude.

Dans ce but, il se joignit à la caravane qui transportait à dos de cheval le ravitaillement des postes du nord. C'était en juillet 1842. Il avait déjà visité les sauvages d'Okanagan ; il fut heureux de les revoir et de ranimer leur foi. De là il se rendit chez les Chouchouapes de Kamloops qui le reçurent comme l'envoyé de Dieu. Continuant son chemin, il atteignit le fort Alexandre, sur le haut Fraser. Cette place était alors le principal poste des traiteurs chez les Indiens Porteurs du sud. Se trouvant dès lors en contact avec une nouvelle race d'aborigènes, il étudia les rudiments de leur langue si difficile, puis composa des prières et de pieux cantiques qui, bien que remplacés depuis par des formules plus correctes, n'en sont pas moins conservés avec un religieux respect par les vieillards des tribus septentrionales.

Le 16 septembre il arrivait au fort Saint-James, la capitale du nord, où il prêchait, baptisait et par-dessus tout préparait les voies aux missionnaires qui devaient le suivre, en prévenant les indigènes contre le danger de confondre le vrai pasteur avec sa contrefaçon. Ses instructions sous ce rapport ont fait un bien incalculable, et n'ont jamais été oubliées. Aucune des tribus sauvages qu'il évangélisa n'est jamais passée au protestantisme.

A son retour, il s'arrêta chez les Chouchouapes du lac William, où il bâtit une église et compléta le chiffre de quatre cent trente-six baptêmes administrés au cours de cette tournée apostolique. Il n'en revint qu'en mai 1843. Après cette laborieuse expédition dans le nord, il fut quelque temps curé d'Oregon City, ville naissante où il fit beaucoup par son affabilité pour dissiper les préjugés des protestants contre la religion catholique. M. Blanchet étant parti pour l'Europe par suite de son élévation à l'épiscopat, M. Demers le remplaça comme administrateur des missions de l'Orégon. Puis, en conséquence des démarches de M<sup>sr</sup> Blanchet lui-même, il reçut les bulles qui le nommaient à l'évêché nouvellement créé de l'Île Vancouver, qui comprenait au début tout le territoire adjacent jusqu'aux montagnes Rocheuses. Avec une

humilité évidemment sincère, le dévoué missionnaire refusa d'abord énergiquement la dignité qu'on lui offrait. Mais il dut se soumettre ; il fut sacré à Oregon City par M<sup>sr</sup> N. Blanchet le 30 novembre 1847.

Il passa alors en Canada et en Europe, afin de se procurer des ressources et des sujets pour un pays où tout était à créer. C'était en 1848 : il dut attendre à Québec la fin de la tourmente qui bouleversait alors la face de l'Ancien Monde. Puis il passa en France, en Belgique et en Italie, où il fut reçu en octobre 1850 par le vicaire de Jésus-Christ. A son retour, il vint prendre possession de son siège, Victoria, qui n'était encore qu'un simple poste de commerce.

Il n'avait que quelques prêtres : il en envoya deux explorer le pays, gardant les autres à Victoria où il bâtissait une humble cathédrale en bois. Au printemps de 1855, il voulut juger par lui-même de l'état des choses et fit une longue visite de la côte orientale de l'île. Il fit impression sur les tribus sauvages avec son « long chapeau et son bâton croche », ainsi qu'elles désignaient la mitre et la crosse. Ses enseignements produisirent de grands fruits de salut, et même les farouches Youkltas voulurent enter- rer la hache de guerre et se joindre à leurs anciens ennemis dans la prière.

A Victoria, l'état progressif de la population lui fit bientôt songer à l'éducation de la jeunesse. Il bâtit un collège pour les garçons, et en 1858 fit venir les Sœurs de Sainte-Anne pour les filles des blancs et des métis. Il alla lui-même chercher ces dernières, tout en tâchant de se procurer des ressources pour son pauvre diocèse.

Les dernières années de son épiscopat ne furent pas sans épreuves. Les protestants firent à ses œuvres une guerre acharnée, et il dut même se défendre dans la presse. D'un autre côté, il eut la consolation d'obtenir le concours des Pères Oblats, en faveur desquels Rome devait bientôt détacher de son diocèse toute la partie continentale de la Colombie anglaise (1864). En 1866, il assista au second Concile plénier de Baltimore, puis se rendit peu après au Concile œcuménique du Vatican. Il eut beaucoup de peine à en revenir, et le 21 juillet 1871 il rendit son âme à Dieu dans sa ville épiscopale. Missionnaire zélé, prélat doux et humble de cœur, il fut regretté des protestants aussi bien que des catholiques.

# L'ÂME SOLITAIRE <sup>1</sup>

---

Sans doute il conviendrait d'accompagner d'excuses la tardive publication d'une étude sur un livre qui est parvenu en quelques mois à sa seconde édition ; mais je ne sache pas que l'auteur ait souffert de mon silence, ni le public attendu mon suffrage pour se déclarer conquis. Dès lors arriver trop tard n'est rien, si j'arrive assez tôt pour donner à l'auteur une appréciation d'ores favorable, mais plus nuancée peut-être et plus motivée que celle du public ; et au public des raisons d'approuver ce qu'il approuvait d'instinct : car c'est là le travers du critique d'admirer—comme cet autre tuait son homme — par raison démonstrative.

\* \* \*

L'âme solitaire n'est point une de ces productions qu'on lit par mode et que justement on oublie. C'est, malgré des imperfections dont il faudra tenir compte, un bon livre, qui mérite de prendre rang parmi les auteurs familiers des esprits cultivés, curieux des belles-lettres et d'intimes méditations. C'est le livre d'un vrai poète qui a vécu plus de soi que du monde, qui rapporte des expériences désenchanteresses qu'il a tentées, l'amour et l'intelligence de la solitude, et la science communicative et consolante de sa résignation.

C'est un livre de poésie humaine et vivante : humaine, elle dit l'homme en ce qu'il a de meilleur : la noblesse de l'esprit, la délicatesse du cœur, le mépris de la matière et l'espoir inébranlable en l'éternel bonheur ; vivante, elle sourd des profondeurs sacrées de notre nature, l'amour et la foi.

\* \* \*

A. Lozeau chante son âme ; c'est pourquoi il n'est ni classique, ni romantique, ni parnassien. Il relève de Musset et de Sully-Prudhomme, sans imiter ni l'un ni l'autre. Son âme est sœur de la leur, mais elle se sépare d'elles avant d'en subir une influence décisive. Musset ne connaît point cet idéalisme qui n'a pris contact avec d'autre réalité que la douleur ; Sully-Prudhomme n'a

---

1 — Albert Lozeau. L'ÂME SOLITAIRE. Poésies. Paris, Rudeval, Montréal, Beauchemin, 1907, un vol. in-12 de XII-224 pp.  
La seconde édition est en préparation.

point cette retenue d'un cœur plein de foi. Mais Lozeau n'atteint point leur taille; et parmi les *poetæ minores* il trouve un digne émule dans André Rivoire.

Il chante son âme et ne chante qu'elle, sous l'impression multiple qu'elle subit de *la nature et de la musique*, de *l'amour*, puis de *sa solitude*. Telle est en effet la division du livre, j'en change l'ordre, je le sais; mais cet ordre n'est que celui d'une amitié bienveillante<sup>1</sup> qui s'est parfois recherchée dans Lozeau, et qui elle-même a suivi dans une précédente étude<sup>2</sup> l'ordre que j'indique ici, l'ordre d'évolution.

Le poète tend visiblement à devenir de plus en plus *intérieur*. Cette tendance l'amènerait infailliblement au silence, si la cause qui l'a fait poète, je veux dire sa maladie, avait cessé et lui permettait de se consacrer à une œuvre plus mouvementée que la poésie. Mais se taire ne lui est point loisible, et il trouvera dans son âme quelque autre chose digne de nous intéresser.

Laissons-le résumer en quelques vers les idées que je viens d'émettre.

#### A UN POÈTE, p. XI

Toute ma clarté vient d'un bleu rayon d'espoir,  
Et toute ma chanson, teinte d'un peu de soir,  
Bien aisément tiendrait dans une demi-gamme.

.....  
Moi, je ne suis qu'un tout petit oiseau des bois  
Et j'ai Musset pour maître, et pour Muse la femme.

Je prends ma part des pleurs et du rire des cieux,  
Et des matins bruyants aux soirs silencieux,  
Je vis ce que le jour m'abandonne de rêve;  
Comme le papillon qui va de fleur en fleur,  
Je vais, amant du rythme, épris de la couleur.  
De la chimère blonde à l'illusion brève.

Parfois, de ce voyage, on revient le cœur las;  
Mais ayant tant frolé de roses, de lilas,  
On en garde toujours un parfum qui demeure;

1 — Cfr. *Revue Canadienne*: *L'âme solitaire* par L. de Montigny, septembre 1907.

2 — Cfr. *Revue d'Europe et des Colonies* (Rudeval, éditeur) juin 1906. *Albert Lozeau*, par Ch. Ab. der Halden.

Car le rêve après lui nous laisse un souvenir  
 Que ne peuvent jamais entièrement ternir  
 Les longs ennuis du jour et les regrets de l'heure

.....

\*\*\*

Avant d'examiner plus en détail le contenu du livre, arrêtons-nous un instant à en considérer la forme, c'est-à-dire la langue et la métrique, la manière de l'écrivain et le faire du poète.

A. Lozeau n'a pas eu besoin d'oublier sa rhétorique pour apprendre à écrire. Il est, dit-il, un ignorant. Son style est simple et vraiment l'expression de la pensée ; il est précis parce que l'écrivain n'a pas été dressé à dérober son idée sous la parole ; il ne charrie point de mots surnuméraires, ou du moins très peu. Quand une phrase n'exprime pas d'idée, on devine que l'auteur n'a pas su rendre celle qu'il sentait—inhabileté—mais il ne cherche pas à dissimuler un trou par une fleur. Franchise louable, le vocabulaire ne contient point de ces vocables adventices dont quelques auteurs tiennent liste pour en émailler leurs productions. A. Lozeau emploie le dictionnaire de tout le monde, ce qui est, avec la simplicité du style, la marque des écrivains de race.

Est-ce à dire que notre jeune poète ait atteint la perfection ? Non ; souvent il se montre inhabile à concrétiser sa pensée dans l'expression convenable. Ainsi il écrit :

- p. 4 : le *temps du monde* s'envole.....
- p. 84 : Tu m'as nourri du *froment de ton pain*.....
- p. 184 : pareil au *sang riche du vin*.....
- p. 56 : la lune gémit..... comme une *femme humaine*
- p. 195 : De même au cœur humain, quoi qu'on puisse *prouver*,  
 Il restera toujours quelque chose à *trouver*.

Qu'on fasse permuter ces deux rimes, et la pensée n'en subira aucun dommage ; marque certaine que l'idée n'a point sa plénitude.

Cette remarque s'applique aussi à quelques associations de mots formant image : par exemple :

- p. 3 : Mon cœur est maintenant ouvert comme une *porte*.....
- p. 12 : Hasarde *tous ses jours* pour trouver une perle.....
- p. 50 : Le cercle rétréci des froids horizons blêmes  
 Etreint comme un collier prodigieux de bras.....
- p. 193 : Alors, *fermant ton vol* largement déployé.....

Chacun devine la pensée, mais il voit aussi qu'elle n'est pas exprimée dans toute sa vigueur.

A. Lozeau ignore également bien des procédés de la syntaxe. Ce qu'il sait, l'instinct et la fréquentation des maîtres ont plus fait pour le lui apprendre que les traités didactiques. De là, une fraîcheur et une ingénuité inaccessibles aux bons élèves, et qui sont naturelles aux maîtres. De là aussi une certaine... hardiesse à traiter la grammaire comme la rhétorique, à employer des locutions qui dans leur temps font gracieuse figure, et ailleurs ne sont plus que des solécismes.

Ainsi Ronsard et la Pléiade ont enrichi le style du poète de latinismes fort savoureux qui donnent à certains accords, à certaines inversions une concision saisissante ; mais ils n'ont pu lui apprendre que la langue française ne supporte plus, en toute cause, de si hardies contractions. Lorsqu'il dit :

p. 10 : Les lèvres roses sont si drôles qui modulent...

p. 29 : Or, me voici qui songe...

ou même, p. 167 : Chanter seul...

Sans savoir personne écouter.

nous sourions à cette fantaisie ; mais quand A. Lozeau émeut un zéphir, qui fait, après un voyage de trois lignes, les grands nénéphars *flotter*, le verbe régime nous paraît rejeté bien loin de celui qui le gouverne. Et lorsqu'il en vient à dire :

p. 73 : Tout s'endort qui souffre et se tait qui pleure,

je ne puis m'empêcher de songer que catastrophe est l'équivalent d'inversion<sup>1</sup>.

Toutefois je conjure le lecteur de ne pas outrer ma pensée. Les négligences que je signale tiennent beaucoup moins de place sous la plume de M. Lozeau que sous la mienne ; et il faudrait quasiment tout citer, pour signaler les expressions pittoresques et les images exquises.

Écoutez : « ce rêve de forêts où se meurt le bruit des villes, » (p. 61).

1 — L'emploi des conjonctions, comme leur influence sur les modes du verbe, est une difficulté dans toute langues ; l'instinct ne saurait là suppléer la science. Notre jeune auteur commet parfois de véritables fautes, (p. 196, 7<sup>e</sup> vers ; p. 214, 3<sup>e</sup> vers ; p. 119, 12<sup>e</sup> vers), ou de pénibles incorrections (p. 197, 6<sup>e</sup> vers ; p. 206, 11<sup>e</sup> vers).

Voyez : « l'heure lasse, comme un oiseau blessé, s'éploie, »  
(p. 101).

C'est le soir. Au jardin nulle aile ne voltige,  
Chaque fleur endormie est droite sur sa tige.  
Les grillons sont muets, sous les herbes tapis,  
Et les vents fatigués semblent tous assoupis.  
Même la bise au souffle à peine perceptible  
Qui fait frémir la feuille à la branche flexible  
Sommeille, et l'onde fraîche est tranquille au bassin  
Où le jour les oiseaux vont boire, par essaim.  
Précédant le lever des étoiles, la lune  
Apparaît pleine et pâle au fond de l'ombre brune  
Et du calme jardin qui soudainement luit.  
Un lent parfum s'élève et plane dans la nuit.

(*Vespérales*, p. 53).

Une chose singulièrement originale en Lozeau, c'est qu'il compare fréquemment la lumière à la musique. L'ordinaire des poètes fait le contraire, à cause de l'excellence de la vue sur l'ouïe. V. Hugo décrit un orchestre, mais c'est aux yeux qu'il dépeint :

Les gammes, chastes sœurs, dans la vapeur cachées,  
Vidant et emplissant leurs amphores penchées...  
Tandis qu'un vent léger fait flotter alentour...  
Ces dentelles du son que le fifre découpe.

(*Les Rayons et les Ombres*, XXXV).

A. Lozeau dira, p. 60 :

Les yeux ont leur musique et dans le ciel profond  
Ce sont les astres d'or et d'argent qui la font...  
J'écoutai très longtemps chanter le ciel splendide.

Pour lui, tout est prétexte à comparaisons musicales ; il perçoit nettement que l'univers est nombre, poids et mesure, c'est-à-dire harmonie. Il faudrait lire, p. 137, le poème intitulé *Le Rythme* ; il se termine par cette strophe :

Le rythme est souverain sur les nuits et les mondes,  
Sur l'idée, et les jours et les amours fécondes,  
Et souverain sur les berceaux ;  
Il commande, il endort, il éveille, il console,  
Il fait que la chanson vibre dans la parole :  
Que les chants des hommes sont plus beaux !

\*\*\*

Qui le croirait ! tout épris qu'il est du rythme, A. Lozeau se permet en métrique des négligences et des audaces déplorables.

Le rythme, élément essentiel de la poésie, est constitué dans les vers français par les césures et par la rime.

A. Lozeau néglige la rime ; non pas quand il use de rimes encore irrégulières : (p. XI, « nez » et « n'ai » ; p. 74, « têtus » et « s'est tu » ; et même p. 113 « lente » et « tremblants » !) non pas lorsqu'il aligne 12 rimes féminines sans les soutenir de consonances plus fermes (p. 57, *Les lucioles*) ; mais en tout temps, lorsque au lieu d'aller prendre sa rime au cœur de l'idée, de sorte que l'éclat de la pensée jaillisse de la sonorité du vers, il se contente d'un mot secondaire. L'antique prohibition des prosodistes de rimer en *adjectifs* n'a sans doute qu'une vigueur relative ; il est difficile de rimer avec quelque splendeur uniquement en substantifs. La vraie règle, celle des maîtres, exige que l'appui rythmique principal, qui donne au vers sa valeur et son équilibre, coïncide avec le mot dans lequel la pensée déploie sa majesté. Qu'ils parlent français ou latin, les grands poètes réservent pour les deux cadences majeures du vers, la médiane et la finale, les mots à effets.

A d'autres points de vue encore : la richesse et la variété, A. Lozeau néglige la rime. Que de fois l'insouciance à poursuivre la sonorité appuyée d'une consonne identique ou équivalente a-t-elle dû trahir le poète, et lui dérober le bonheur de mettre sa pensée en plein relief, de la couler en un vers plénier ! La mesure de la beauté et de la durée des œuvres humaines, c'est l'effort multiplié par le temps.

D'autre part, il frustre son lecteur du plaisir délicat d'être surpris par une rime inattendue, en n'apportant pas plus de coquetterie à les varier. *Gentille* rime à *jeune fille* assez convenablement, bien qu'il soit entendu qu'une jeune fille est gentille ; mais je tourne la page et les premières rimes que j'y lis ce sont encore des *jeunes filles* . . . *gentilles* (pp. 9 et 10).

Perpétuellement, *tèvre* appelle *fièvre*, *jour* amène *amour*, *première* annonce *lumière* et *femme* devance *âme*. Ainsi de suite : ce serait trop déjà qu'en 300 pages le même frisson nocturne passât deux fois sur la même *urne*.

L'excuse du poète, c'est qu'il n'avait point songé que les poèmes livrés par sa plume aux journaux dussent jamais voisiner dans un livre, et que ce livre, il ne l'a pas lui-même ordonné. Il

était opportun cependant d'attirer son attention—et celle de ses émules—sur les exigences d'une œuvre parfaite.

Passons maintenant au second facteur du rythme, et voyons brièvement l'emploi que A. Lozeau fait de la césure.

\*\*\*

Bien qu'il ait écrit quelques poèmes sur d'autres mesures—je signalerai les spirituelles *Mandolines*, p. 142—le vers habituel du poète, c'est l'alexandrin, alexandrin régulier, ou alexandrin à 2 césures.

Les papillons obscurs en rond volent aux lampes ;  
Homme, je cherche la lumière auprès des tempes,  
Dans les yeux doux, pleins de sourire ou de langueur (p. 11).

Comme je l'ai noté plus haut à propos de la rime, A. Lozeau place rarement à la césure le mot à effet ; ainsi s'expliquent certains mètres dégingandés, comme celui des 4 vers suivants :

La lune, qui bleuit l'ombre—te verse à flots  
Sa froide clarté—dont reluit ta chevelure,  
Et tu la traînes sur l'eau—comme une voilure  
Dont s'inquiéteront toujours les matelots.

(*Ophélie*, p. 67).

La pensée du poète se développe par douzaines ; elle est à l'aise dans le sonnet, bien qu'elle en ait peu conçu d'absolument parfaits. Formé de onze appositions principales et d'une idée contestable, le sonnet à *Baudelaire* semble une gageure (comparer *Juin*, p. 80, et *Musique*, p. 129). Au contraire, quoi qu'on pense de Nelligan, on ne peut douter du poète qui lui a consacré le sonnet de la p. 193.

Je citerai ici, comme l'un des plus complets du recueil malgré l'hésitation de son début, le sonnet écrit pour le poète Charles Gill : il développe heureusement cette paradoxale vérité : *Les cœurs les plus profonds sont aussi les plus vides*.

#### LES VRAIS DIEUX (p. 181)

Poètes pâlisant sur des livres arides,  
Qui tâchez à combler les abîmes ouverts  
Que l'ennui creuse en vous, vos tempes sont livides !  
Le monde vous renie, et vous en êtes fiers !

Les cœurs les plus profonds sont aussi les plus vides ;  
 Car tout ce qu'on y jette, en joie, en pleurs amers,  
 Ne hausse, hélas ! pas plus leurs profondeurs avides,  
 Qu'un grain de sable acquis, le niveau des déserts.

L'ignorance orgueilleuse a peu d'âme : une goutte  
 De vulgaire plaisir suffit à l'emplir toute ;  
 Chez elle le frisson du mystère est banni.

Songeant aux gouffres noirs que mon esprit soupçonne  
 Je tressaille devant les porteurs d'infini,  
 Quand vous passez, ô dieux que ne comprend personne !



Entrons maintenant dans cette poésie que nous avons si longuement considérée du dehors ; cherchons-y la philosophie de son auteur : car tout poète est éminemment philosophe, et longtemps les poètes ont été les seuls philosophes de l'humanité. Et qu'on ne s'étonne point d'entendre prononcer ce grand mot à propos d'un ignorant des systèmes humains. Qu'on se souvienne plutôt qu'il est impossible à l'être raisonnable de vivre sans dogmes et sans lois.

Or, la philosophie de M. Lozeau, c'est sa foi, et la douloureuse expérience qu'il a acquise de cette vérité de sa foi, que tout ici-bas est fragile et que rien ne mérite qu'on s'y attache. Fragile la beauté des choses, vain le fugace plaisir qu'on y prend, amer le relent de ce plaisir.

Fragile la tendresse humaine, incertaine la sincérité des cœurs, douloureux le souvenir des joies mêlées qu'apporte l'amour.

Et surtout fragile notre existence et notre corps qu'un rien flétrit ; fragile notre âme au milieu de la douleur, sans autre soutien que soi-même ; fragile enfin toute espérance qui n'est pas fondée en Dieu.

Voilà la triple démonstration qui découle de ce livre ; et l'auteur n'a sans doute point songé qu'il développait cette parole de l'apôtre bien-aimé : « Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie—Le monde passe et sa concupiscence. » (I. Joan. II. 16. 17).

Peut-être ce fond de l'âme du poète ne paraîtra-t-il pas à tous dès la première lecture. Pour beaucoup d'yeux ses paysages ne seront que des paysages ; il n'y verront qu'une très locale description des saisons : le printemps tardif, la moisson hâtive, l'hiver venant dès octobre ; peut-être remarqueront-ils ce détail

montréalais du gravois couvrant les maisons (p. 88). D'autres sentiront que cette nature est partout pleine de l'homme, et que le poète ne la conçoit qu'à travers son isolement.

Mais plus que la froide mythologie de quelques stances, plus que la vague sentimentalité des sérénades à la lune, c'est bien le désenchantement des choses passagères qui hante l'âme solitaire.

On a écrit de Lozeau : *poète érotique*. Inscrivons-nous en faux contre ce mot. L'amour de notre auteur est non seulement très chaste ; il est immatériel ; il est naïf et s'éprend des yeux. Comme Rivoire<sup>1</sup> auquel je l'ai comparé, l'intimité qu'il désire ne descend même pas aux tendresses permises.

— Vous me direz : mon frère ; et je dirai : ma sœur ; p. 7.

Ceux qui nous ont raconté les relations de sainte Elizabeth de Hongrie avec son époux, rapportent qu'ils usaient précisément de cette extrême délicatesse de langage.

Et pourtant la psychologie n'en est pas irréelle. Il suffit de lire de suite : *Le Secret des yeux, Bonheur, Les mots, Incrédulité, Le mensonge des yeux*. On a là tout le vide, toute l'amertume croissante des fragiles tendresses humaines, où le sacrement n'a pas mêlé son divin élément de pérennité. Lozeau paraphrase éloquemment ce terrible mot de Bossuet :

« Qui ne sait que, dans les transports de l'amour humain, on voudrait saisir son objet jusqu'avec les dents... » le dévorer, pour se l'incorporer, pour se l'unir de substance à substance. Ce désir, voilà par où défaille l'amour humain ; voilà par où triomphe l'amour du Christ, qui nous a donné sa chair, son sang, son âme en nourriture et en breuvage, pour nous les incorporer et nous unir à Lui, substance à substance..... Et Bossuet conclut : « Ce qui est folie et impuissance dans l'amour de l'homme, est devenue sagesse et réalité dans l'amour de Jésus. » *Méditations ; La Cène, 1<sup>re</sup> partie. XXIV<sup>e</sup> jour*).

C'est donc encore au désenchantement qu'aboutit Lozeau dans cette deuxième partie ; et la troisième, où l'âme enfin revient à elle-même et à sa solitude, nous répéterait énergiquement cette leçon, si l'éditeur avait gardé l'ordre chronologique dans le clas-

1 — A défaut de bibliographie plus précise, on trouvera des vers de ce poète dans la collection des *Annales politiques et littéraires*. Comparer par ex. *Intimité*, de Lozeau avec *Intérieur ou Bonheur triste*, de Rivoire.

sement des poèmes. Tâchons d'y suppléer par l'étude des pièces ; et sachant que tout progrès s'accomplit vers le plus simple et vers le mieux, nous remarquerons deux périodes dans la manière de l'auteur. La première s'avance vers la résignation stoïque qu'enseignent les livres des hommes. Dans la seconde, le poète ayant constaté la stérilité de la morale humaine ouvre son âme à l'action de la foi latente, et s'avance vers la résignation chrétienne.

Hypothèse ? c'est pourquoi je ne tenterai pas de classer selon cet aperçu les divers poèmes de ce dernier recueil, de beaucoup le plus intéressant et le plus proche de la maturité. A. Lozeau y prend possession de soi. On sent qu'après avoir suivi les routes qu'ont foulées G. Rodendack (*Les vieux temples*, p. 208). P. Ver'aine (*Pitié, Seigneur !* p. 206)<sup>1</sup> et Sully-Prudhomme<sup>2</sup>, il laisse loin derrière lui la sagesse païenne de ce dernier : *Eternité*, p. 200 ; *Les morts*, p. 201 ; *Le voile*, p. 203 ; *Le châtimeut*, p. 214.—Il a trouvé sa voie, c'est-à-dire la claire vue du But, et s'il le veut, le secret de devenir un grand poète<sup>3</sup>.

Le pays peut donc avoir confiance dans A. Lozeau. « Son coup d'essai » promet un coup de maître. *L'Âme solitaire* contient nombre de vers et de poèmes qui resteront. Mais l'auteur peut donner un livre qui demeure tout entier. Qu'il ferme pour un temps ses poètes : ils n'ont plus rien à lui apprendre ; qu'il lise des prosateurs qui mûriront sa pensée et son style ; qu'il astreigne sa facilité au travail et à la méthode, qu'il procréé lentement et amoureusement son chef-d'œuvre. Et lorsqu'il sortira de son silence et de son désert, il en rapportera un livre impérissable.

1 — A propos de ce sonnet, notons que Pierre avait marché sur les eaux quand il douta. Quelle énergie eût tirée toute la pièce de l'exactitude de ce détail !

2 — Comparer les *Amitiés*, p. 43, avec la poésie de cet auteur qui commence par ce vers :

*Si vous saviez comme l'on pleure.*

3 — De cette série méritent particulièrement d'être signalés : *En marge ; Deux poètes*, exquis malgré les rimes. Le sonnet à *Nelligan ; La voix brutale, la Bonne souffrance*.

FR. VALENTIN-M. BRETON, O. F. M.

## PAGES ROMAINES

---

### NOUVEAUX CARDINAUX.—NOUVEAU SYNDIC DE ROME.

Il faut remonter de nombreux siècles pour trouver dans les annales de la Papauté un acte tel que celui qui vient d'être accompli par Pie X en donnant la pourpre cardinalice à deux évêques français résidentiels.

Pendant les cent ans de l'union concordataire, le gouvernement de la France demandait au Pape le chapeau de cardinal pour les évêques qui semblaient le plus mériter cet honneur, soit par leurs qualités personnelles, soit parce qu'ils occupaient des sièges importants, soit parce que la débonnairété de leur caractère les rendait plus indulgents à l'égard du pouvoir civil. Cette dernière raison fut souvent la plus déterminante, et c'est pourquoi, en ces dernières années, en dépit de cet incomparable talent qui l'imposait à l'admiration de tous, M<sup>sr</sup> Freppel, que le cardinal Parocchi appelait un Père de l'Eglise, ne fut jamais invité à honorer le Sacré Collège des lumières de sa vaste intelligence.

L'ancienne monarchie ne se montra pas plus grande en cela que les gouvernements du XIX<sup>e</sup> siècle, et dans le grand siècle, Bossuet, Fénelon, Massillon, Fléchier, pour ne citer que ces noms que nulle gloire n'a pu encore éclipser, ne furent point appelés, eux dont l'éloquence subjugué encore, à se faire entendre dans les conseils intimes de la Papauté.

Pendant les années de la révolution, Pie VI n'appela aucun membre de l'épiscopat français à faire partie du Sacré Collège. L'abbé Maury fut créé cardinal non pas en tant que français, mais en sa qualité de sujet pontifical, puisqu'il était né dans le Comtat Venaissin.

On se souvient combien le gouvernement de la république française se montra discourtois à l'égard de Léon XIII, quand ce pape voulut donner la pourpre à l'évêque d'Autun, M<sup>sr</sup> Perraud, chez lequel la science et la sainteté se révélaient d'une égale grandeur. Après bien des négociations sans nul succès, Léon XIII dut réserver *in petto* le cardinal de son choix et attendre plusieurs années pour promulguer le nom de son candidat.

En d'autres circonstances, le gouvernement se refusa à voir siéger en France des élus choisis en dehors de ses préoccupations politiques.

C'était donc la première fois depuis un temps immémorial que la papauté allait faire librement son choix parmi les membres de l'Eglise de France. Mais pour ne plus être gênée par les entraves gouvernementales, elle ne pouvait agir dans une complète indépendance. C'est la réflexion de Pie X dans son discours du 13 décembre. L'unanimité de la soumission de l'épiscopat français aux ordres du Vicaire du Christ, en des circonstances où cette obéissance impose tant de sacrifices, semblait égaliser les mérites : *A tutti questi campioni che meritavano il plauso e l'ammirazione del mondo, mi è dolce manifestare anche in questa occasione la mia gratitudine.* Le pape

aurait voulu leur témoigner à tous sa gratitude. Il aurait désiré les appeler tous à siéger dans les grands conseils de l'Eglise, et c'est parce qu'il ne le pouvait que son choix s'est déterminé sur les deux évêques dont les églises sont par les privilèges de leurs origines les plus voisines du Christ. *Che se non posso offerire a tutti, come vorrei, un pegno della mia riconoscenza, son certo pero che tutti faranno plauso oltrechè ai meriti vostri particolari,* (Pie X s'adressait aux deux cardinaux français), *al pensiero che mi indusse a prescrivere a tutti gli altri ottimi.*

Et, de préférence à d'autres évêques, celui de Marseille a été créé cardinal pour rappeler à la France qu'elle eut pour premier apôtre en la personne de Lazare celui que le Christ appela son ami. Et, de préférence à d'autres archevêques, celui de Reims a été fait membre du Sacré Collège en souvenir du glorieux baptême de l'an 486. Alors que tout s'écroule, Pie X est allé chercher les deux berceaux de l'Eglise de France et, les drapant de la pourpre romaine, les a offerts en reconnaissance, et dans une pensée pleine d'espoir, aux persécutés d'aujourd'hui.

Le cardinal Louis-Henri-Joseph Luçon, archevêque de Reims, naquit à Maulévrier, diocèse d'Angers, le 21 octobre 1842. Oordonné prêtre en 1865, il remplit les fonctions de vicaire à Saint-Lambert du Lattay, puis celles de chapelain à Saint-Louis des Français à Rome (1873-1875). De retour chez lui, il fut nommé curé de Jubaudier (1875-1883) et de Cholet (1883-1887), d'où il fut promu à l'évêché de Belley. Devenu archevêque de Reims, le 21 février 1906, il fut un des deux archevêques assistants dans la consécration des quatorze évêques français le 25 février 1906.

Le cardinal Paulin-Pierre Andrieu, naquit à Seysses dans le diocèse de Tours, le 8 décembre 1849. Pendant le régime de la Terreur, ses parents avaient donné une large hospitalité à deux prêtres qui devinrent plus tard, l'un, évêque de Tarbes, l'autre, évêque de Verdun. La vocation précoce du futur cardinal fut regardée par les siens comme une récompense de l'accueil fait aux deux persécutés. Ordonné prêtre en 1874, il fut nommé vicaire de Rieumes et appelé à l'archevêché en qualité de secrétaire particulier, le 20 février 1875. Un an après, il recevait le camail de chanoine honoraire ; le 4 juin 1880, à peine âgé de 31 ans, il était appelé à succéder au célèbre Père Caussette, comme vicaire général. Il continua à exercer ces fonctions sous les cardinaux Desprez et Mathieu et sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Germain. Le 5 avril 1901, il fut appelé à l'évêché de Marseille ; sacré le 24 juillet de la même année, il fit solennellement son entrée dans sa ville épiscopale le 31 août suivant. Plus tard, sous le ministère Combes, il eut l'honneur de se voir dépouillé de son traitement par le gouvernement français qui voulut punir par là l'indépendance de sa parole dans la revendication des droits de l'Eglise. Bien que le secret ait été imposé aux membres des assemblées de l'Eglise de France, d'heureuse indiscrétions ont permis d'apprendre l'atti-

tude pleine de fermeté et de sagesse que, dès le premier jour, l'évêque de Marseille y prit résolument. C'est en ces circonstances que se fixa le choix de Pie X.

Le Cardinal Pierre Gasparri naquit à Capovallanza di Ussita, commune de Visso, diocèse de Norcia, le 5 mai 1852. Après avoir fait ses études au séminaire de Nepi, et au Séminaire romain, il devint secrétaire particulier du cardinal Mertel, professeur au Séminaire romain et à la Propagande. Désigné aux évêques de France à la recherche d'un professeur de droit canon pour l'Université catholique de Paris, il fut appelé par eux, très jeune encore, et ne trompa point l'attente que sa réputation avait fait espérer. Nommé délégué apostolique près les républiques du Pérou, de la Bolivie, de l'Equateur, il fut sacré à Paris, archevêque titulaire de Césarée, en Palestine, par le vénérable cardinal Richard, 1898.—Après avoir rempli sa mission en Amérique, il fut désigné pour remplir à Rome la charge de secrétaire des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires et devint, sous Pie X, le président de la commission établie pour la codification du droit canon.

Le cardinal Gaëtan de Lai, originaire de Vicence, naquit le 30 juillet 1853. Ordonné prêtre en 1876, il se mit aussitôt à la disposition de son évêque qui l'invita à prolonger son séjour à Rome pour s'y former à la pratique des lois. Ce fut l'occasion de son admission au *studio* du Concile. Une commission de cinq stagiaires ayant été formée par M<sup>sr</sup> Verga, alors secrétaire du Concile, en 1882, pour aider l'auditeur dans sa charge, M<sup>sr</sup> de Lai fut choisi pour être l'un des cinq. La commission ayant dû se dissoudre quand M<sup>sr</sup> Verga fut élevé au cardinalat, l'évêque de Vicence invita son diocésain à revenir chez lui pour y occuper une chaire de théologie. Rome demanda alors à l'évêque de lui laisser un sujet dont les grandes qualités avaient été appréciées, et M<sup>sr</sup> de Lai fut nommé auditeur du Concile, le 25 mars 1891, sous-secrétaire, en 1903, pro-secrétaire et, le 11 novembre de la même année, secrétaire en titre de la congrégation du Concile. En 1887, une mission secrète qu'il eut à remplir dans les diocèses du nord de l'Italie le mit, pour la première fois, en rapport avec Pie X, alors évêque de Mantoue.

Tels sont les nouveaux élus du consistoire du 16 décembre.

Depuis le seizième siècle, Marseille n'avait point vu un de ses évêques orné de la pourpre, et bien qu'en plusieurs circonstances des consistoires aient été tenus dans ses murs, par Urbain V, qui y créa cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, 1367, par Clément VII qui, à la demande de François I, avec lequel il se rencontrait, y fit quatre cardinaux, Jean Le Veneur, Odet de Coligny, Philippe de La Chambre, abbé de Saint-Pierre de Corbie, et Languy, évêque de Mâcon, le titulaire de son siège n'avait point joui des faveurs pontificales.

Un juif franc-maçon, ancien Grand-Maitre de la franc-maçonnerie, disciple de Mazzini et, paraît-il, son fils, vient d'être réposé à l'administration de la métropole du catholicisme.

Depuis l'invasion piémontaise de 1870, Ernest Nathan est le premier maire de Rome qui ne soit pas né à Rome. Bien plus, né à Londres, anglais par son origine, il n'obtint la nationalité italienne que sous le premier ministre Crispi. Républicain militant jusqu'en ces dernières années, il refusa, lors de sa première entrée au Capitole, en qualité d'assesseur, tout acte de courtoisie à l'égard du roi. Partisan des opinions successives, il justifia le changement de sa conduite politique, en affirmant que si Mazzini, le grand patriote, vivait encore, il se rallierait à la monarchie, subjugué par les puissantes vertus civiques de Victor Emmanuel!!!

Sa nomination comme maire de Rome, disait l'*Osservatore Romano*, est une audacieuse provocation aux sentiments catholiques du monde entier. C'est bien là l'expression abominable de la guerre antireligieuse d'aujourd'hui : ajouter à l'antique haine juive la haine maçonnique. Cet acte nous émeut comme un triomphe de l'esprit du mal dans le monde, un coup nouveau porté à la Papauté.

Il ressort de cette attaque même une lumière éclatante pour les yeux qui ne sont pas aveuglés. Qu'est-ce que ce Juif? C'est le représentant du peuple déicide, du peuple dispersé, errant sur la terre depuis l'époque même où il a crucifié le Christ.

Il y a près de deux mille ans que cela dure, deux mille ans depuis la malédiction précise et prophétique du Christ : ruine de Jérusalem où il ne restera pas pierre sur pierre, dispersion du peuple jusqu'à la fin des temps.

N'est-ce pas un miracle permanent, évident, inexplicable en dehors de la foi chrétienne ?

Et l'élection de Nathan en qualité de maire de la ville des papes nous montre combien cette malédiction est loin d'être oubliée ; c'est elle qui engendre la vengeance, et c'est sur Rome que les ennemis ligués se jettent.

Nathan ne sera pas un maire inactif ; sous son administration se terminera la sécularisation de Rome, commencée par son initiative.

Il est temps, écrivait-il en 1893 aux fondateurs de la nouvelle loge *Lira e spada*, que des ateliers maçonniques se multiplient à Rome, où le cléricalisme à encore une si grande influence. Comme je vous le disais en une autre circonstance, à côté de la paroisse, centre de l'obscurantisme et de la réaction, doit veiller la sentinelle du progrès social et humain, la Loge maçonnique.

Les désirs sont aujourd'hui réalisés, la Loge veille au Capitole.

DON PAOLO-AGOSTO.

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Lettre à un Etudiant en Ecriture Sainte.*—Edition canadienne ; in-16°, 72 pages ; Québec, imprimerie de l'Action Sociale, 1907.

C'est une lettre écrite il y a quelques années par le Très Révérend Père Cormier, Maître général de l'Ordre de saint Dominique, et que le distingué vicaire provincial des Dominicains au Canada, le Très Révérend Père Hage, a eu l'excellente idée de faire rééditer pour l'avantage de ceux de nos compatriotes qui s'occupent d'études scripturaires.

Dans cet opuscule d'un style sobre et d'une haute et ferme doctrine le lecteur pourra voir quels sont les rapports vrais de l'Écriture avec la foi, avec l'Église, avec la théologie, avec la science. Rien de plus intéressant ni de plus actuel ; et telles pages, pourtant écrites bien avant l'encyclique de Sa Sainteté Pie X sur le modernisme, ne semblent être, par les réflexions si justes qui y sont faites et les avertissements si pondérés qui y sont donnés, qu'une fidèle et lumineuse paraphrase du grand document pontifical. L'auteur met les jeunes esprits en garde contre les nouveautés et les témérités qui ébranlent, lorsqu'elles ne la détruisent pas, la foi dans les âmes. Pour lui, en ces sortes d'études, « l'école traditionnelle n'est pas une école, c'est l'Église ; le progrès même y est traditionnel » (p. 28). On ne pouvait mieux caractériser le mouvement de la pensée catholique en matière biblique.

C'est avec plaisir que nous recommandons cette belle lettre doctrinale aux prêtres, aux laïques instruits, et surtout aux élèves de nos grands séminaires.

L.-A. P.

---

Dr Georges Surbled. *La vie du jeune homme*, 180 pp. petit in-12 carré. A. Maloine, éditeur, Paris. Depuis quelques années le savant publiciste qui a jeté de si vives lumières sur les questions toujours obscures de la cérébrologie, s'est fait médecin-moraliste pour le plus grand bien de la société contemporaine et future. C'est un véritable apostolat qu'il a exercé et exerce encore dans la série des traités, où, au double point de vue de la physiologie et de la morale chrétienne, il étudie tour à tour les diverses phases de la vie humaine préparatoires et postérieures au mariage. Sujet extrêmement délicat, où il faut savoir allier avec une sage et prudente discrétion une ouverture et une clarté rendues nécessaires par l'importance vitale des intérêts en jeu. La *Vie de jeune garçon*, le dernier de la série, s'adresse aux adolescents de 12 à 15 ans. L'auteur, en l'écrivant, avait devant les yeux son jeune fils. Ce sont donc des conseils vécus qu'il lui adresse, et ces conseils ne sauraient manquer d'être salutaires à d'autres enfants du même âge.

L. L.

---

---